Volume 23 Issue 9
Originally issued as D2



Global Journal of human-social science: D
History, Archaeology & Anthropology
Volume 23 Issue 2 Version 1.0 Year 2023
Type: Double Blind Peer Reviewed International Research Journal
Publisher: Global Journals
Online ISSN: 2249-460X & Print ISSN: 0975-587X

The Museums of Algeria in the French Historiographical Field

By Dr. Mourad Betrouni

Summary- This subject deals with a category of “artifacts”, here the Museum, which served or accompanied the enterprise of conquest-colonization of Algeria and the process of “putting into a museum” a people and a territory. The examination is considered from the perspective of a French historiography. The Museum is taken as keystone or "fossil director", which confirms and authenticates the French colonial project, in its successive dismemberments, as argued by Arnauld Le Brusq: “The colonial museum is placed at the first plan of an archeology of colonial France because the museum turns out to be consubstantial with the colonial project”.

Keywords: *museum, historiography, archaeology, colonial, exploration, collection.*

GJHSS-F Classification: *DDC Code: 914.210486 LCC Code: DA679*



Strictly as per the compliance and regulations of:



© 2023. Dr. Mourad Betrouni. This research/review article is distributed under the terms of the Attribution-NonCommercial-NoDerivatives 4.0 International (CC BY-NC-ND 4.0). You must give appropriate credit to authors and reference this article if parts of the article are reproduced in any manner. Applicable licensing terms are at https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/.

The Museums of Algeria in the French Historiographical Field

Les Musées d'Algérie Dans Le Champ Historiographique Français

Dr. Mourad Betrouni

Summary- This subject deals with a category of "artifacts", here the Museum, which served or accompanied the enterprise of conquest-colonization of Algeria and the process of "putting into a museum" a people and a territory. The examination is considered from the perspective of a French historiography. The Museum is taken as keystone or "fossil director", which confirms and authenticates the French colonial project, in its successive dismemberments, as argued by Arnauld Le Brusq: "The colonial museum is placed at the first plan of an archeology of colonial France because the museum turns out to be consubstantial with the colonial project".

Keywords: museum, historiography, archaeology, colonial, exploration, collection.

Résumé- Ce sujet traite d'une catégorie d'« artefacts », ici le Musée, qui a servi ou accompagné l'entreprise de conquête-colonisation de l'Algérie et le processus de «mise en musée» d'un peuple et d'un territoire. L'examen est envisagé dans la perspective d'une historiographie française. Le Musée est pris comme clé de voûte ou «fossile directeur», qui confirme et authentifie le projet colonial français, dans ses démembrements successifs, comme le soutient, Arnauld Le Brusq: «Le musée colonial se place au premier plan d'une archéologie de la France coloniale parce que le musée s'avère consubstantiel au projet colonial».

Mots-clés: musée, historiographie, archéologie, colonial, exploration, collection.

I. Introduction

Le niveau de conscience d'un soi national en construction, au sortir d'un «*âge*» colonial, qui a duré 132 ans, se mesure et s'évalue, objectivement, par le truchement d'une «*archéologie de la France coloniale*» - expression empruntée à Arnauld Le Brusq [(1)] - qui met en affleurement et soumet à l'examen les «*artefacts*» qui ont servi ou accompagné l'entreprise de conquête-colonisation et le processus de «*mise en musée*» d'un peuple et d'un territoire.

Dans «*Dépossession du monde*» de J. Bercque (1964), «*Esquisse pour une archéologie de la France coloniale* » et «*Du musée colonial à l'invention d'un patrimoine croisé ?*» d'Arnauld Le Brusq (2005), la perspective archéologique a été envisagée dans un champ global, disons planétaire, qui place le fait colonial français sur l'orbite d'une mondialisation anticipée, celle de l'expansion coloniale européenne sur les quatre autres continents. Une perspective qui a l'avantage du regard englobant, où les «détails» et les «nuances» ne participent pas au tracé des contours, à la construction de l'image et de la trame du récit historique.

Cette perspective est, de notre point de vue, trop large, dans ce sens où le propre de l'archéologie n'est pas de construire du récit mais de rendre lisible et intelligible des matériaux de l'histoire, sous le regard d'un présent chaque fois renouvelé. C'est en cela que le «détail» et la «nuance» qui appellent, nécessairement, une réduction de la focale, constituent, parfois et le plus souvent même, les matériaux les plus utiles d'un examen et d'une lecture archéologiques; ils seraient, en même temps, les indicateurs clés pour une compréhension fondée de l'esprit colonial et de ses pratiques, dans les sphères de l'archéologie et du patrimoine culturel en général.

Dans cette perspective de réduction de la focale, que nous proposons et dans la catégorie des artefacts techniques et symboliques disponibles, nous avons choisi le musée, à l'instar des auteurs qui s'y sont intéressés, comme clé de voûte ou «*fossile directeur*», expression prisée des préhistoriens, qui confirme et authentifie le projet colonial français, dans ses démembrements successifs, comme le soutient, d'ailleurs, Arnauld Le Brusq: «*Le musée colonial se place au premier plan d'une archéologie de la France coloniale parce que le musée s'avère consubstantiel au projet colonial*» (2005).

II. Le «Musée» au Temps de la Conquête Française

Etablir un diagnostic du fait muséal en Algérie, au temps de la conquête française [(2),] c'est dérouler le premier chapitre d'un processus de substitution d'une population «*indigène*» [(3),] déracinée et déchue de ses droits, par une population française qui la remplaçait au fur et à mesure et qui était, la seule, éligible au droit à la culture et donc aux services et équipements culturels (presse, cinéma, théâtre, bibliothèque et musée). C'est en dehors du champ «*indigène*» que l'objet et le sujet musée devraient donc être appréhendés, dans cette première phase de conquête, dans la mesure où il n'y a eu ni rencontre ni échanges entre «*indigènes*» et

Author: e-mail: betrounim@yahoo.fr

© 2023 Global Journals

«*européens*», à la base de la construction de l'idée de «*musée»,* mais tout au contraire rupture et distanciation. Le musée n'a pas été un lieu de confrontation féconde des représentations et des mémoires, il a été un lieu de traduction d'une domination par la violence.

Traiter ce chapitre, en dehors de ce préalable, serait compromettre tout le processus cognitif qui gouverne le sujet. Ni le cas de la Tunisie, ni celui du Maroc, soumis, officiellement, au protectorat français, l'un en 1881 et l'autre en 1912, ne sont éligibles à la comparaison et ne sauraient participer à la construction ou la reconstruction d'un discours muséal sur l'Algérie, dont l'énoncé remonte aussi loin que 1830, antérieur de plus d'un demi siècle. Le protectorat, contrairement à la conquête, exprimait une perspective d'échange, de confrontation et de continuité, sous des formes apaisées ou violentes mais qui ne dépassaient jamais le seuil de la rupture. C'est par ce bout du fil de l'histoire de la conquête de l'Algérie - un segment d'une vingtaine d'années de longueur - et suivant ce préalable méthodologique, qu'il faille, à notre sens, appréhender la dimension muséale en Algérie avant de l'envisager le long du processus colonial.

Au premier temps de la conquête, depuis la Monarchie de juillet jusqu'à à la proclamation de la seconde République et au-delà du fait de l'invasion militaire et de ses effets de guerre, était totalement dominé par une gérance militaire du territoire, fondée sur un double objectif : d'une part, provoquer et accompagner la déchéance, la dépossession et la déculturation des populations «*indigènes*» et d'autre part, inciter et encourager l'acculturation, l'épanouissement et la promotion de populations européennes nouvellement établies ou en voie d'établissement, dans le cadre d'une politique de colonisation de peuplement.

La colonisation étant entendue, non pas comme suite et prolongement de la conquête mais comme son objectif et sa finalité. Il ne s'agit pas de deux séquences historiques successives mais de deux tranches d'une même séquence historique. Seule une différence de style marque la nuance, l'un militaire et l'autre d'apparence civile. Ce sont les militaires eux-mêmes qui se transformèrent en colons en s'appropriant un territoire qu'ils aménagèrent et modifièrent pour s'y installer. Ce n'est que bien plus tard et au fur et à mesure, qu'ils furent rejoints par une autre catégorie de colons «*européens»,* qui procèdent d'une forme de colonisation plus classique.

III. De La Rencontre Clauzel/Berbrugger

Deux acteurs, aux destins croisés, vont jouer un rôle déterminant, disons même fondateur du système muséal algérien, dans un contexte d'annexion d'un nouveau territoire à la souveraineté française: le général Bertrand Clauzel (1772-1842), un militaire et Louis Adrien Berbrugger (1801-1869), un civil. Le profil et l'itinéraire de ces deux personnages sont significatifs d'une vision et d'une idée partagées sur le système conquête-colonisation.

En août 1830, un mois à peine après la prise d'Alger, Clauzel fut nommé au poste de commandant en chef de l'armée expéditionnaire d'Afrique, en remplacement du général De Bourmont [(4)]. Il était porteur d'un projet de colonisation de l'ancienne Régence d'Alger[(5)]. Au même moment, Berbrugger, un parisien fort influent, respecté par son parcours d'homme de lettres et élève de l'Ecole des Chartes, était de passage à Alger où il donna une de ces conférences sur le socialisme et les idées phalanstériennes, dont il était un fervent défenseur[(6)].

La rencontre des deux hommes s'est faite dans un contexte de grand bouillonnement et de forte exaltation autour des idées « généreuses » d'association et de justice redistributive, véhiculées par les Saint Simoniens, les Fouriéristes, le communisme chrétien d'Etienne Cabet et les Francs maçons. Des idées qui cristallisèrent, un peu plus tard, sous la forme d'un grand projet utopique du Prince-Président Louis Napoléon Bonaparte: «*le Royaume arabe*».

Ce que nous retenons du profil de Clauzel, des traits qui le rapprochaient de Berbrugger et des idées utopistes de l'époque, est ce projet sociétaire, d'intérêt collectif, forme d'autogestion, qu'il voulait réaliser, en tant qu'œuvre de colonisation, celui de la «*ferme-modèle»,* qu'il créa sur un ancienne propriété deylicale à l'Est d'Alger [(7),] avec l'idée d'une exploitation pilote pour les colons, qui s'établiraient de proche en proche dans la plaine de la Mitidja, espace privilégié d'une colonisation agricole. La «*ferme modèle*» devait servir, d'abord, d'objectif d'implantation des vétérans de l'armée d'Afrique. Une idée qui fut reprise, après lui, mais sous d'autres méthodes moins glorieuses, par le général Bugeaud, avec le slogan: «*par l'épée et par la charrue».* Dans les deux cas, l'Algérie se présentait comme un laboratoire d'expérimentation, dans un contexte de crise d'emploi aigue en métropole. Il s'agissait de déplacer des expériences sociales inopérantes en métropole du genre «*Ateliers nationaux*» [(8),] vers la colonie, sous des formulations militaires de mobilisation voire même d'embrigadement.

La gestion Clauzel du territoire, en tant que commandant de l'expédition militaire, était fondée sur deux principes fondamentaux: occupation restreinte du territoire, limitée à la partie littorale et négociation d'une forme de protectorat, à l'instar du beylik de Tunis, pour les autres parties du territoire, le Titteri (Médéa), Oran et Constantine. Il lui sera reproché d'avoir signé, unilatéralement, des conventions de protectorat sur ces trois territoires avec la Régence de Tunis, ce que sa

© 2023 Global Journals

fonction n'autorisait pas. Désavoué, il démissionna et rejoignit Paris en 1831, pour être remplacé par le général Berthezène.

Le paradoxe de cette situation est qu'il fut élevé à la dignité de maréchal de France, le 27 juillet 1831, quatre mois après sa disgrâce, puis sollicité, un peu plus tard, en juillet 1835, pour occuper le poste de gouverneur général des possessions françaises dans le Nord de l'Afrique. Après une année et demie de gouvernance, il subit encore une fois un autre affront pour cause d'imprévoyance, suite à l'échec de la première expédition de Constantine [9]. Il fut remplacé par le lieutenant-général de Damrémont.

C'est dans cette contexture politico-militaire, entre 1830 et 1837, que se sont esquissées puis consacrées, les premières idées de fabrication d'un espace de production d'images illustrant la puissance de l'armée impériale et le bien-fondé de sa mission. La photographie et le cinéma, n'étant pas encore nés, les seules supports du message propagandiste de la conquête, étaient le fait de peintres et de dessinateurs, accompagnant les missions militaires françaises, complétés par tout un système d'imageries traditionnelles telles les cartes postales et les vignettes publicitaires. L'objectif, dans cette première phase de conquête, était la formation d'un imaginaire du lecteur et du spectateur autour des signes de gloire et des événements épiques et ensuite d'une perception de *«l'indigène»* à la fois étrange et fascinante et sur laquelle furent projetées ou réanimées des fantasmes d'un *«orient»* refoulé, prétexte d'une colonisation de peuplement.

IV. La Bibliothèque-Musée D'alger

Tout a commencé par le théâtre, avec la création, en novembre 1830, d'une salle de spectacle dans la ville d'Alger, dénommée "*Théâtre d'amateurs d'Alger*». Une création qui eut le soutien et le financement du gouvernement, par l'impact qu'elle suscitait, notamment auprès du premier noyau de colons établis à Alger [10]. A la différence du théâtre, le projet d'une bibliothèque publique, ne suscita pas le même engouement et ne suivit pas le même cheminement. Il fut l'œuvre du duo Clauzel/Berbrugger : une bibliothèque comme espace central de façonnement des normes et de fabrication de l'opinion. Quant au projet de musée, il fut introduit, un peu plus tard, de proche en proche, à l'ombre de la bibliothèque, d'abord sous la forme d'annexe.

Pour mieux situer la place et la signification du Musée d'Alger, du moins dans les premières étapes constitutives, il est, d'abord, nécessaire de décliner le processus de création de la Bibliothèque publique, dans lequel il était inscrit, quoique en périphérie. Le projet de création d'une Bibliothèque publique à Alger fut soumis, en 1832, par l'Intendant civil, M. Genty Debussy, aux Ministres des travaux publics et de la guerre pour adoption[11]. Il fut ajourné, faute de fond livresque et de budget. Une année plus tard et devant l'insistance de Clauzel [qui n'était plus à Alger] [12], exprimée dans un courrier appuyé, l'Intendant civil réagit d'une manière quelque peu laconique : «*M. le président du conseil des ministres, sur ma proposition, a bien approuvé en principe la création d'une Bibliothèque publique à Alger ; mais je ne suis pas encore informé que ce projet doive bientôt recevoir son exécution. Je ne viens pas moins de demander à son Excellence qu'elle veuille bien vous confier (à M. Berbrugger) la direction de ce dépôt scientifique, aussitôt qu'elle sera en mesure de nous en faire l'envoi* [13].

En 1935 Clauzel est de retour à Alger et cette fois-ci pour occuper le poste de gouverneur général des possessions françaises d'Afrique du nord. Aussitôt arrivé, il réactiva le projet de la Bibliothèque, en nommant Berbrugger à la fois comme bibliothécaire et rédacteur-en-chef du journal le «*Moniteur algérien*» [14] et en instruisant que c'est *«à lui* [Berbrugger que] *doivent être adressées les articles, avis et annonces que les chefs de service auraient à faire insérer dans la feuille officielle, ainsi que toutes les communications propres à faire connaitre les efforts constants de l'administration et les progrès de la colonisation»*.

V. L'énoncé Fondateur de la Bibliothèque-Musée D'alger

En introduction du « *Livret explicatif des collections diverses de* [la Bibliothèque-Musée d'Alger] », paru en 1861, Berbrugger avait écrit, en guise d'exposé des motifs : *« La conquête de l'Algérie ouvrait simultanément au progrès de la civilisation et aux investigations de la science, la partie la moins accessible jusqu'alors de ce continent d'Afrique, toujours si enveloppé de mystères. Vestiges de l'antiquité romaine où des époques indigènes, produits pittoresques de l'art arabe, sol, plantes, animaux ; tout attirait l'attention de nos compatriotes. Aussi, la pensée de créer un établissement où les curiosités locales seraient recueillies et conservées, vint elle, pour ainsi dire, à tout le monde et presque dès le premier jour. Le besoin d'une Bibliothèque publique se faisait encore plus sentir. Car, si chacun comprenait qu'il fallait sauver de l'oubli, mettre à l'abri de la destruction les vénérables vestiges du passé, recueillir les documents propres à jeter quelque lumière sur les questions d'histoire et de science qui intéresse l'Afrique, on comprenait surtout qu'il importait de fournir à la population européenne, venue ici pour fonder un nouvel empire, les éléments de culture intellectuelle propres à l'empêcher de tomber au niveau des Barbaresques dont elle venait de détruire la sinistre puissance*" [15].

Ainsi fut créée la Bibliothèque d'Alger [16], dans une ancienne maison domaniale, sise «*impasse du*

© 2023 Global Journals

Soleil», le long de la «*rue Philippe*». Ses locaux, fort étroits, étaient néanmoins suffisants pour contenir le volume des documents existants. A la création, elle ne comptait qu'un seul ouvrage, *« la Grande Encyclopédie»,* offert par un avoué de Paris, M. Pillaut-Debit. Ce n'est que trois ans plus tard, en 1838, qu'un musée y est joint, sous la forme d'un dépôt d'objets assez hétéroclites.

La Bibliothèque déménagea, une première fois, pour s'établir dans de nouveaux locaux répondant à des exigences minimales d'exploitation, situés dans une aile de la grande caserne des Janissaires, rue Bab Azzoun. L'espace bibliothèque prenait place dans une «*salle à double colonnade en marbre*», édifiée, en 1828, par le gendre du Dey *Hussein, Ibrahim Agha* et le musée, dans la salle voisine, construite par *Yahya Agha*, prédécesseur d'*Ibrahim*. Le volume des objets archéologiques, provenant essentiellement des expéditions militaires, ayant dépassé les capacités d'accueil de la salle musée, il fut envisagé, un peu plus tard, en 1845, l'exploitation d'une dizaine de salles dans la Jénina [(17),] comme de lieu de dépôts archéologiques.

La fonction de secrétaire particulier du général Clauzel, exercée par Berbrugger, prend ici toute sa signification, lorsque l'on sait, aussi, qu'il fut nommé dès 1837, membre de la première commission d'exploitation scientifique de la Régence d'Alger [(18).] Pour justifier de la conformité de l'entreprise muséale et anticiper sur les critiques des méthodes employées, Berbrugger fit valoir le principe de l'urgence et de la nécessité du moment «*expédition militaire*» sur toutes autres considérations: *« il fallait d'abord être maître du terrain avant d'y tenter des recherches scientifiques…Les hommes d'étude durent se résigner à suivre strictement les étroits sentiers que nos vaillantes colonnes leur ouvraient ça et là ; il leur fallut donc se borner à glaner sur les traces de l'armée, lorsque souvent ils auraient pu recueillir d'abondantes moissons en s'écartant un peu de la ligne obligée des opérations militaires»* [(19).]

VI. Le Musée D'alger : Une Nouvelle Filiation Patrimoniale

Sorti de l'Ecole des Chartes, Berbrugger était nécessairement imprégné d'un savoir-faire en matière de bibliothèque, de musée et de collections, qui lui aurait permis d'envisager son projet de Bibliothèque-Musée, dans l'esprit du modèle métropolitain, puisque le territoire de la Régence d'Alger était désormais inscrit dans le prolongement de la France, au sens d'une nouvelle filiation patrimoniale, fondée sur le *«droit de conquête».*

Le cas de la Bibliothèque était le plus simple, en termes d'appropriation ; elle se situait, organiquement, dans le prolongement de la Bibliothèque nationale de Paris (B.N.P) et de son évolution historique. Elle était inscrite dans une politique de conservation et de lecture publique, fondée sur la cohérence d'un processus qui va de la sélection et du choix des livres à celle du prêt, selon la catégorie des lecteurs et surtout l'orientation arrêtée, celle de la formation et du développement de l'esprit colonial. Elle était destinée à un public érudit peu nombreux et plus ou moins spécialisé et une demande sociale pas encore exprimée, notamment en matière d'écrits et d'ouvrages scientifiques et techniques.

En tant qu'institution, la Bibliothèque d'Alger ne souffrait d'aucune ambigüité sur le plan de la filiation et de la transmission patrimoniale, du moins dans la première phase de conquête. Elle était destinée à un public exclusivement européen, servant une mission publique d'intérêt général, reconnue par l'Etat. Elle s'inscrivait dans une seule temporalité «*occidentale*» à l'exclusion de toute autre, le monde de «l'*indigénat*» étant exclu de ce service public.

Il en est tout autrement du Musée, qui appelle un autre type de construction conceptuelle et organique. L'entreprise est plus complexe, s'agissant, notamment, du sens qu'il faut donner à la collection muséale, aux modalités d'acquisition, de conservation et de présentation (exposition). Le Musée d'Alger ne se situe dans aucun prolongement institutionnel métropolitain, qui lui aurait permis de se placer sur une orbite patrimoniale. Il est le produit pur d'une conquête circonscrite à un territoire, «*La Régence d'Alger*» et à une population européenne émigrée. Il commandait, nécessairement, la création d'une nouvelle culture muséale coloniale, différente de la culture métropolitaine, dont le point de départ serait juillet 1830.

Face à cet handicap majeur, Berbrugger procéda à contre-sens du modèle bibliothèque, en investissant dans une filiation, qui n'est plus verticale au sens de la continuité historique et de la transmission patrimoniale, mais au contraire horizontale, pour assurer les solutions de rupture et de séquençage et la fabrication d'une filiation entre un avant «*barbare*» et un après «*civilisationnel»,* entre un temps vide (avant 1830) et un temps plein (après 1830).

Dans le modèle métropolitain, le Musée est institué comme espace public d'appropriation collective des collections, au nom de la nation. C'est dans le sillage du nouveau concept «*patrimoine national*», invention de la révolution de 1789, que, furent crées, en l'espace d'une dizaine d'années (1772-1801), sur délibération des assemblées révolutionnaires, les cinq plus grands musées nationaux [(20).] Ils furent complétés, en 1801, par quinze musées provinciaux ou régionaux. Le paysage muséal français, ancré à l'histoire de la révolution de 1789, se présente en un réseau de Musées nationaux et régionaux, en construction permanente. Un dispositif spécifiquement français, qui n'est pas le résultat d'une évolution conceptuelle du

© 2023 Global Journals

Musée, en tant que fait culturel et civilisationnel, comme c'était le cas, dans l'ancien régime jusqu'à Louis XVI [21].

Le Musée français, depuis la révolution 1789, est une juste réponse aux destructions symboliques et aux pillages (vandalisme), pour rassembler et protéger les collections dilapidées et éparpillées. Cette forte initiative de conservation remonte à 1790, date d'invention de la notion *«Monument historique»* [22], un mécanisme juridique de protection des biens de l'ancien régime *«les monuments qui symbolisaient les âges de la barbarie»,* contre la destruction et le vandalisme. Ces biens, considérés, alors, comme des butins de guerre, étaient érigés en Monuments historiques: une forme de nationalisation déguisée de biens privés [23].

En pensant le Musée d'Alger Berbrugger ne pouvait pas ignorer le cheminement historique de la construction muséale en France métropolitaine et le handicap du processus de patrimonialisation des collections *«au nom de la nation»*. La composante *«indigène»* étant exclue, il lui restait à définir les contours et le contenu de cette nouvelle *«nation»* arrivée sur une *«terre neuve»*. Pourquoi et pour qui un musée à Alger ? Cette question demeurait sans réponse, à un moment où les limites même du nouveau territoire conquis n'étaient pas encore arrêtées (colonisation restreinte ou élargie?) et la définition de la population *«européenne»* non encore établie. Il faut souligner ici, que dans la relation musée-public, Berbrugger utilisait judicieusement l'expression *«les curieux»* plutôt que *«le public»* ou *«le visiteur»,* s'inscrivant dans le modèle du cabinet des curiosités plutôt que du musée proprement dit.

VII. Le Collectionnisme «Expéditionnaire» [24]

Après le départ de Clauzel et sous l'administration du général Damrémont, Berbrugger poursuivit sa mission de conservateur de la Bibliothèque-Musée, en démissionnât du poste-clé de rédacteur-en-chef du journal le *«Moniteur algérien»*. Il fut appelé à assurer une nouvelle mission, qui le conforta dans son entreprise de construction muséale, au sein de la première commission d'exploration scientifique de l'Algérie, créée par le maréchal Soult, duc de Dalmatie, président du conseil et ministre de la guerre qui, en concertation et en accord avec l'Académie des inscriptions et belles-lettres, avait initié l'idée *«militaro-académique»,* d'une conquête conçue sous le double aspect de la pénétration militaire et de la connaissance, en arrimant l'exploration scientifique à l'expédition militaire [25].

A la veille du siège de Constantine, Danrémont avait pris un arrêté de création d'une commission scientifique, au sein même de l'armée expéditionnaire, qu'il chargea *«d'explorer dans le double intérêt de la science et des arts le pays traversé par l'armée, de recueillir les manuscrits, les inscriptions, les objets d'art et d'antiquité qui pourront être découverts»*. Berbrugger constituait, dans cette entreprise, le principal maître d'œuvre, étant lui même le rédacteur du rapport préliminaire de la commission. L'arrêté de Danrémont constitue, ainsi, le premier acte fondateur d'une politique de constitution de collections de biens culturels ciblés *«manuscrits»*, *«inscriptions»* et *«objets d'art et d'antiquité»,* mise en œuvre sans aucune forme d'exigence scientifique et technique que celle de l'encadrement par l'Armée.

Moritz Wagner, un allemand, naturaliste et voyageur scientifique de renom, qui était membre de la première commission scientifique, nous renseigne au mieux sur les caractéristiques et les objectifs de cette commission (1841). Il a été intégré à cette dernière par le général Damrémont lui-même, aux conditions suivantes : *«Monsieur, Je vous préviens que conformément à mon arrêté en date de ce jour, je vous ai nommé Membre de la Commission scientifique chargée de suivre l'armée expéditionnaire qui se porte contre Constantine. Mr. le Général Perrégaux, qui est le président de cette Commission, vous donnera des instructions pour accomplir la mission qui vous est confiée…»*

M. Wagner, avait, en effet, participé à la 2ème expédition militaire de Constantine; il offre la garantie de livrer un point de vue quelque peu désintéressé sur la commission. Celle-ci devait avoir pour objectifs d'*«étudier les antiquités, mesurer les altitudes, collectionner toutes les raretés botaniques et zoologiques, afin de rédiger, une fois l'expédition achevée, un mémoire sur tout ce qui pouvait avoir un intérêt pour la science et être digne d'être mentionné»*.[26] M. Wagner insistait particulièrement sur la spécificité de cette commission dont les membres étaient investis d'un rôle d'abord militaire, avec l'uniforme, le grade et la ration alimentaire. Ces témoignages sont forts instructifs pour le sujet qui nous intéresse ici, celui de la constitution des collections et de leur devenir.

Cette première expérience d'exploration scientifique avait pour support une sorte de manuel pour *«les recherches archéologiques à entreprendre dans la province de Constantine et la régence d'Alger»,* rédigé en novembre 1837 par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, à l'intention des *«officiers-archéologues de l'Armée d'Afrique»*.

Dans ce guide pratique, outre des instructions classiques, étaient consignés les itinéraires avec des indications topographiques ainsi que des exigences de précision en matière de dessin, de croquis, de relevé et de collecte d'informations. Un intérêt particulier était porté aux infrastructures antiques (voies, ponts, bornes…) et aux inscriptions et monnaies. La plus

© 2023 Global Journals

grande attention était accordée à la précision et la justesse des données et informations, nécessaires et utiles, d'abord, à la stratégie de pénétration du territoire et ensuite à la science proprement dite. C'est un corpus de documents papiers (cartes, dessins, relevés, croquis), détaché de son support substantiel : le matériau.

Qu'en est-il, alors, du matériau (objets mobiliers et immobiliers), support matériel du savoir, dans le mode opératoire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ? Quelles étaient les modalités et conditions d'accès, d'exploitation, de collecte, de transfert et de dépôt de ce matériau ? Quel était son devenir et qui étaient les collectionneurs ? Ces questions renvoient nécessairement à des responsabilités régaliennes et éthiques que l'Académie ne voulait assumer, laissant à l'armée le soin d'y apporter les réponses requises, en l'absence de toute législation en la matière. Nous rappelons; ici, l'arrêté du 26 avril 1841, pris par le général Lapasset (1817-1875), qui disposait que *«Les prises faites par un corps ou une colonne expéditionnaire seront réparties ainsi qu'il suit: un tiers sera distribué aux troupes, les deux autres tiers appartiendront par portions égales au Trésor public et à la caisse coloniale »* [(27)].

Aux termes de l'année 1839, une haute instance d'investigation scientifique, appelée «*Commission d'exploration scientifique de l'Algérie*» fut créée sous l'autorité du Ministre de la guerre. Elle était chargée d'activités de recherches, de reconnaissance, de relevés et de prélèvements, sous l'encadrement du comité des travaux historiques et scientifiques du Ministère de l'instruction publique et le patronage de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Elle débuta ses travaux en 1840 et remis rapport en 1842. Elle comptait une vingtaine de membres, entre académiciens et officiers de l'armée d'Afrique, parmi lesquels Berbrugger était chargé de la dimension archéologique et historique.

Une position qui lui permit de se déployer dans la durée, sur un territoire de plus en plus élargi et un spectre plus vaste d'interventions avec, toutefois, un inconvénient de taille: il ne s'agissait plus d'une simple activité de collecte, de ramassage et de transfert d'objets et de documents, mais aussi et surtout de la production de la connaissance et du discours scientifiques, dans le cadre d'un travail collectif aux exigences de rigueur scientifique et dont les résultats sont consignés dans des rapports et des publications scientifiques, un corpus scientifique nécessaire au renforcement et à la consolidation du projet colonial.

L'exploration scientifique se réalisait, ainsi, dans le sillage des colonnes expéditionnaires, derrière les officiers du génie et des ingénieurs géographes qui balisaient le terrain et traçaient les premières topographies. Les travaux étaient, toutefois, circonscrits à la seule région littorale, la mieux sécurisée ; ils prirent fin en 1841. Par l'effet de publicité qu'ils produisirent sur l'importance des richesses archéologiques, le gouverneur général Bugeaud fut amené à rédiger une circulaire appelant à la « *conservation des monuments historiques et des restes d'antiquités*» [(28)]. Il fit ensuite volte face en instruisant le transfert des collections archéologiques en France pour doter le nouveau Musée algérien du Louvre [(29)]. Une instruction qui n'était assortie d'aucune mesure de protection légale et de conservation; elle s'inscrivait, toutefois, dans l'esprit muséologique impérial: les collections coloniales constituant un butin de conquête, qui témoigne de la «*grandeur et de la puissance*» d'un empire. Elle allait dans le même sens que la décision du Duc de Dalmatie, prise trois ans plus tôt, pour transférer à Paris, les antiquités «*spectaculaires*» de Constantine ainsi que l'arc de triomphe de Djemila [(30)]. Le Musée algérien du Louvre et l'arc de Triomphe de Djemila réalisaient, le plus surement, une filiation patrimoniale au nom du droit de conquête, ce que ne pouvait réaliser le Musée central d'Alger, tel que pensé par Berbrugger, par déficit d'appropriation.

VIII. Le Musée Algérien du Louvre

Le Musée algérien du Louvre a été crée en 1845. Il était établi à proximité du Musée égyptien, pour recevoir les collections algériennes les plus spectaculaires. De ce qui était exposé, il y avait des inscriptions latines, des sculptures, des mosaïques, des chapiteaux et autres fragments de colonnes, répartis entre la salle d'Afrique, la salle des Antiquités chrétiennes et les paliers de l'Escalier Dur. En périphérie de ce Musée, réservé aux objets et œuvres d'art et d'architecture et soumis aux conventions de la gestion académique, gravitait une panoplie de musées, réceptacles d'autres catégories d'objets ethnographiques et d'artisanat, faisant partie des collections coloniales.

Ces musées, situés, généralement dans les villes portuaires, avaient acquis une vocation plus commerciale que culturelle, assurant des intérêts agricole et industriel, notamment à travers les espaces d'exposition. Nous citerons le Musée de la France d'outre-mer de l'Institut national d'agronomie coloniale, célèbre par ses collections d'art indigène et arts appliqués; le Musée colonial ou exposition permanente des colonies du Ministère de la marine; le Musée industriel et commercial et des colonies de Lille; le Musée colonial de la chambre de commerce de Lyon, le Musée colonial de la Ville de Lyon; le Musée colonial de la chambre de commerce de Marseille; les Instituts coloniaux de Rouen et du Havre. Une profusion de musées et de collections privés, appartenant à des militaires, des sociétés savantes et des missionnaires, participait du corpus des mobiliers d'intérêt

© 2023 Global Journals

archéologique, ethnographique et artisanal, transféré en métropole depuis 1830.

IX. L'idée de Musée Dans la Perspective du «Royaume Arabe»

La phase de conquête (1830-1848) était marquée du sceau des expéditions militaires, dans leur forme la plus violente mais qui, paradoxalement, sous le couvert académique des commissions dites d'exploration scientifique, avaient ouvert le champ à l'intérêt archéologique. L'emprise militaire était tellement prégnante, face à un corps réduit de scientifiques, d'ailleurs minutieusement choisis, ne pouvait prétendre au label des expéditions d'Égypte, menée sous un directoire (1798-1801) et de Morée sous le roi Charles X (1829).

En 1848, une nouvelle s'annonçait, celle de l'annexion de l'Algérie à la deuxième République française (1848-1851) puis au Second empire (1851-1870). Le passage de la Monarchie de juillet au régime républicain, voit l'élection du neveu de Napoléon premier, Louis Napoléon Bonaparte (Napoléon III), à la présidence de la République. Avec l'instauration du Second empire, en 1851, le même Napoléon III est proclamé Roi. La question algérienne allait connaître un autre énoncé, en totale rupture avec les objectifs de la conquête. *«L'Algérie est un boulet attaché aux pieds de la France»,* soulignait-il, pour se démarquer de la stratégie de la colonisation telle que conçue par les français d'Algérie.

C'est sous son règne que cessa la gouvernance militaire du territoire, avec l'établissement d'une administration civile à travers, notamment, la nomination d'un gouverneur général et la départementalisation du territoire. Les dispositifs institutionnels, juridiques et financiers en matière d'architecture, d'urbanisme et d'archéologie furent revus, tout particulièrement en ce qui concerne les fouilles, la propriété des découvertes, l'occupation du terrain, l'attribution des subventions, et la conservation des documents. Des sociétés savantes se constituèrent à Constantine, Alger et Oran; elles recrutèrent parmi les médecins, avocats, ingénieurs et architectes, qui jetèrent les premiers jalons d'une conscience coloniale d'un héritage archéologique romain et paléochrétien, celui qui participait à la légitimation et la justification de la présence française en Algérie.

Cet engouement soudain pour l'archéologie ne procédait pas directement d'une commande sociale ou d'un intérêt scientifique et d'érudition. *«On ne peut guère s'occuper d'art, on a bien autre chose à faire",* disait M. McCarthy [(31)]. Il relevait de la personnalité même de Napoléon III qui, d'une part, s'employait à une mise sur orbite de l'œuvre napoléonienne d'Egypte et de Morée, comme œuvre de prestige d'empire, avec comme arrière fond son projet de *«Royaume arabe»* et, d'autre part, s'y investissait directement pour la réalisation de son ouvrage sur l'*«Histoire de Jules César».* Cette entreprise imposait, d'elle-même, un choix judicieux de chercheurs et d'hommes de science de grande notoriété. Ainsi après un règne *«militaro-académique»,* marqué par une approche désordonnée, sans support épistémologique et méthodologique de l'archéologie, vont apparaître quelques personnalités remarquables, par l'originalité de leurs travaux, qui annonçait véritablement le début d'une science archéologique en Algérie.

Dans ses premières expressions officielles, la recherche archéologique, en Algérie, se résumait à une activité de collecte et d'étude des inscriptions latines, sur instruction du Ministère de l'instruction publique, dans la perspective d'un arrimage de l'exploration scientifique coloniale aux institutions de recherches traditionnelles, ici l'Académie des inscriptions et belles-lettres et son rôle de valorisation et de diffusion des connaissances dans les domaines de l'histoire, de la philologie, de l'archéologie, de la linguistique et de la littérature, ainsi que sa mission de contrôle de la recherche à l'étranger et d'avis sur la nomination aux postes d'enseignement et de recherche des grandes institutions françaises.

Trois personnages ont marqué, par leurs travaux, la connaissance de l'antiquité de l'Afrique du nord, d'abord Léon Renier (1809-1885), puis un peu plus tard, Antoine Héron de Villefosse (1845-1919) et René Cagnat (1852-1937). Le premier, historien, spécialiste d'épigraphie latine, orienté vers la philologie et l'archéologie, fut chargé, entre 1850 et 1852, de recueillir les inscriptions romaines de l'Algérie. Le second, élève pensionnaire de l'Ecole des Chartes, attaché au Musée du Louvre et également professeur en épigraphie latine à l'Ecole des hautes études – ayant initié, entre autres, l'élève Stéphane Gsell au déchiffrement et à l'interprétation des inscriptions - Il a été chargé de relever les inscriptions qui venaient d'être découvertes dans la province de Constantine. Un passage à Tipasa lui permis de relever quelques inscriptions. Le troisième, normalien, agrégé de grammaire, épigraphiste, latiniste et spécialiste de l'histoire du monde romain, fut chargé de mission en Tunisie, par le Ministère de l'instruction publique. En Algérie, il occupa, entre 1887 et 1914, le poste d'inspecteur général des missions archéologiques de l'Algérie. Le premier corpus des connaissances de l'Antiquité de l'Afrique du nord, est le fait de ces trois chercheurs. Leur avis et points de vue étaient sollicités par l'administration et le monde scientifique. Ils sont les fondateurs de la recherche dans le domaine des antiquités en Algérie.

© 2023 Global Journals

X. Le «Musée» Sous le Second Empire

En 1858, le Prince Jérôme, chargé du Ministère de l'Algérie et des colonies, émettait de nouvelles instructions en matière de recherches archéologiques *«noter avec soin, sur les cartes et plans de leur subdivision* [officiers de bureaux topographiques] *la direction des voies romaines, l'emplacement des ruines, des bornes milliaires, et de tous les monuments que l'on pourra découvrir. Ce travail sera d'une grande utilité pour les études archéologiques, et permettra, dans un prochain avenir, d'asseoir d'une manière définitive les bases d'une géographie complète de l'Afrique romaine*». La même année, il rendait obligatoire la création, dans chaque ville, de musées municipaux. L'idée de musée central à Alger, si chère à A. Berbrugger, est sitôt rattrapée par le besoin de décentralisation, qui donna un sens et une plus grande légitimité à l'établissement d'une Algérie coloniale distincte de la métropole.

Le Second empire était annonciateur d'une volonté de dépassement de l'ordre ancien. Le maréchal Randon, gouverneur général de l'Algérie, fut appelé à développer une nouvelle politique d'investigation et de valorisation archéologiques. Il commença par rétablir, en 1854, la mission d'*«Inspecteur général des bâtiments civils en Algérie»,* confiée en 1847 à M. Charles Texier mais qui fut dissoute une année après. Elle fut reprise sous un nouveau libellé: *«Inspection générale des monuments historiques et des musées archéologiques de l'Algérie»*. C'est Berbrugger qui en occupa le poste en 1854.

En 1856, sur instigation de Randon, fut créée la *«Société Historique Algérienne»,* une société savante, dotée d'une revue scientifique, la *«Revue africaine* ". En guise d'exposé des motifs de la création de cette société savante et de sa revue africaine, Berbrugger, qui fut nommé président, écrivait ceci: *« Il y a, en Europe, des hommes éminents dans la science historique et qui s'occupent du passé de l'Algérie avec une abondance de ressources littéraires que notre colonie ne possédera peut-être jamais. A notre tour, nous possédons ce qui leur manque ; nous avons les objets d'étude sous les yeux, et, pour ainsi dire, toujours à portée de la main. Cet avantage-là vaut bien l'autre ; et la conséquence à tirer de cet état de choses, c'est que le travailleur algérien n'est pas l'inutile doublure, mais le complément naturel de celui d'Europe. Chacun d'eux fera ce que l'autre ne peut faire, et leur réunion offrira la solution complète du problème d'organisation des études historiques à entreprendre sur l'Afrique septentrionale. Là se trouve la raison d'être de notre société et de notre journal ; là sera, nous osons l'espérer, la cause de notre succès* ». Ces propos, qui reprennent un document circulaire de Randon - président honoraire – explicitent la nature du nouveau rapport à établir avec la Métropole: « *vous avez les ressources littéraires», «nous avons les objets d'étude sous les yeux».* Une forme de chantage déguisé qui va gouverner toute la politique de la recherche archéologique en Algérie.

C'est dans ce contexte de renouveau que la Bibliothèque-Musée d'Alger passa du Département de la guerre au Ministère de l'instruction publique, par un arrêté du 16 aout 1848. Une plus grande régularité de fonctionnement et de budgétisation fut assurée aux deux établissements qui déménagèrent, une fois de plus, pour s'établir dans une maison mauresque, autrefois habitée par le consul américain Shaler, un palais donnant à la fois sur la mer et sur la *«rue des Lotophages n°18 »*, au quartier de la Marine. Ce palais n'existe plus. La Bibliothèque-Musée, s'était établie, ensuite, en 1863, dans l'ancienne résidence du Dey, à Dar Mustapha Pacha, palais de style mauresque, sur la rue de l'Etat-major où elle y demeura jusqu'en 1958, avant d'être transférée, dans des locaux modernes, au quartier des Tagarins, avenue actuelle du Dr Frantz Fanon.

XI. La Bibliothèque-Musée D'alger: Un Premier Bilan

En 1861 et devant les nécessités de bilan et d'objectifs de réalisation, un état des lieux de la Bibliothèque-Musée d'Alger fut établi par A. Berbrugger, dans lequel il déclina l'organigramme des deux établissements. La Bibliothèque était organisée en quatre sections (Imprimés, Manuscrits, Cartes et Plans; Papiers et documents divers) et le Musée aussi (Antiques; Monuments indigènes, épigraphiques et autres; Objets d'art arabe; Histoire naturelle). La section Antiques, la plus importante, était subdivisée en six provinces (Oran, Alger, Constantine, Tunisie, Tripolitaine, provenance inconnue).

Il est utile d'examiner la consistance du fond littéraire de la Bibliothèque pour la seule section Manuscrit, en ayant à l'esprit la déclaration de Berbrugger, prononcée le 23 avril 1863, à la séance inaugurale de l'Assemblée générale de la Société Historique Algérienne: « *Dans ce pays …sans savants, sans traditions savantes et même sans livres".* La section Manuscrit comptait, selon la présentation du même Berbrugger, 1100 manuscrits dont plus de 400 recueillis lors des expéditions de Mascara, Tlemcen et Constantine*. « Ces 1100 volumes de manuscrits contiennent à peu près 3000 traités ou opuscules sur presque toutes les branches des connaissances humaines, du point de vue arabe. Un sixième de ces traités, etc., sont relatifs à la religion et la vie de Mahomet : là se classent plusieurs exemplaires du Coran, les divers livres de la Sonna le tout accompagné des exégèses habituelles… Après les ouvrages de théologie on compte parmi les plus nombreux ceux qui se rapportent à la législation et comprennent les textes*

© 2023 Global Journals

des deux sectes d'Hanifa et de Malek ainsi que les commentaires et les gloses des plus savants docteurs. Les traités relatifs à la langue arabe en général, à la grammaire élémentaire, à la rhétorique, logique, etc abondent surtout. La poésie idéale ou technique est représentée par 3590 poèmes ou pièces de vers en différents genre. 60 manuscrits appartiennent à l'histoire, la géographie, les voyages, les contes etc., enfin il y a des ouvrages sur la médecine, la philosophie, l'astronomie, la géographie, la physique, la métaphysique, la magie, l'astrologie etc. » (1861).

Il va de soi, que la collecte de ce corpus de manuscrits et d'ouvrages, est le produit d'un processus de confiscation et de dépossession, au passage des colonnes militaires, de Bibliothèques musulmanes et de leurs fonds précieux de manuscrits qu'elles conservaient et qui témoigne de l'ancrage profond d'une culture d'érudition, développée dans les mosquées, les medersas et les établissements confériques. L'essentiel de ces Bibliothèques «*khizanates el kuttub*» a été détruit par cette pratique d'effacement de la mémoire de la filiation institutionnelle. Ainsi, le fonds initial de la Bibliothèque-Musée relevait d'une politique d'acquisition fondée sur la de la collecte contingente et occasionnelle, qui ne pouvait ou plutôt ne devait se soucier d'inventaire et de catalogage.

XII. L'idée de Musées Communaux

En 1859, dans « *Instructions pour la recherche des antiquités en Algérie»*, paru dans la « *Revue algérienne et coloniale»,* Léon Renier fit un véritable réquisitoire sur la pratique muséale en Algérie, dénonçant les opérations de transfert des antiquités vers le Musée d'Alger et la métropole, qui leur ont fait perdre une grande partie de leur la valeur, les réduisant à de simples objets de curiosité sans signification historique. Dans un long plaidoyer scientifique, il insista sur le fait que certains objets n'ont d'importance que par leur intérêt local, telles les inscriptions municipales et les éléments de bornage, qui ont été maladroitement acheminés vers le Musée d'Alger ou transférés en métropole.

Le problème de la concentration archéologique (Musée central) a été abordé, par l'auteur - au-delà des aspects scientifique et éthique - d'un point de vue politique et patrimonial, dans un argumentaire qui fait du nouveau colon français le citoyen d'une deuxième France *« les inscriptions antiques en général sont tout ce qui nous reste des archives des cités romaines, qu'elles sont la propriété des communes françaises qui se forment aujourd'hui sur le territoire de ces cités, et qu'en dépouiller ces communes, c'est leur enlever les premiers titres de leur histoire».*

C'est à coup sûr, dans l'esprit de l'instruction du Prince Jérôme que l'auteur s'est investi pour infléchir l'option centralisatrice de Berbrugger et libérer l'initiative des musées communaux. Pour illustrer ses propos, il cita les exemples des sites de Lambèse, de Constantine et de Cherchell, qui n'avaient cessés d'être *«massacrés»* qu'à la suite d'une prise de conscience locale et la création de musées communaux. C'est, concluait-il, *«ce qu'il faudrait faire pour toutes les villes situées sur l'emplacement ou dans le voisinage de ruines considérables, ce qui a été fait pour Constantine et pour Cherchell, et il n'est pas douteux qu'on ne voie s'y reproduire le même phénomène, phénomène dont les études archéologiques ne seront pas seules à profiter, il est permis d'en faire la remarque, mais qui a aussi une importance politique, car il est un indice du développement des mœurs municipales, de la naissance de cet amour de la patrie locale, dont le défaut est une des principales maladies des colonies nouvelles».*

L'option des musées communaux, préconisée par l'auteur, était assortie de recommandations méthodologiques et opérationnelles, celles d'abord de confier l'administration du musée à la municipalité et la surveillance et le contrôle à un conservateur spécialisé, qui serait, en même temps, chargé de veiller à la conservation des monuments d'architecture. Ce fonctionnaire devait tenir un registre dans lequel sont indiqués *«l'époque de l'entrée de chaque monument au musée, sa provenance exacte, le nom de la personne qui l'aurait découverte, celui du donateur quand le monument aurait été offert à la ville par un particulier, et ces diverses indications devraient être reproduites sur des étiquettes, placées sur les monuments eux-mêmes, de manière à pouvoir être lues par les visiteurs».*

Nous comprenons parfaitement le sens de ces indications, allusion faite au Musée central d'Alger, qui ne répondait à aucune norme muséographique et règle de conservation. Dans la réalité et en arrière fond de cette option locale, se dessinait un nouveau paysage où le militaire et l'administratif sont de plus en plus rattrapés par une société civile – les colons – qui voulait s'impliquer directement dans un effort de construction d'une mémoire et d'une histoire coloniales, tout en bénéficiant des retombées économiques d'un tourisme fondé sur la valorisation des richesses archéologiques.

Une rivalité voire une concurrence s'était installée entre une option centralisatrice, celle du Musée central d'Alger, voire du Musée algérien du Louvre et une option libérale, inscrite dans le nouvel esprit coloniste, encouragée par les réformes introduites, qui annonçaient la fin de l'utopie du *«Royaume arabe »,* avec l'adoption du Senatus consulte de 1865, la création des communes de plein exercice à la française, l'instauration du code de l'indigénat, qui excluait les *«indigènes»* de la citoyenneté française, le décret de Crémieux qui ouvrait la nationalité française aux juifs d'Algérie et celui qui donnait la nationalité aux

© 2023 Global Journals

européens ayant au moins résidé trois ans consécutifs en Algérie.

Les options arrêtées, qui relevaient plus d'un jeu de rapport de force que d'une évolution dans les idées et les entendements, étaient sous-tendues par un discours scientifique et académique qui, pour la première fois, introduisait des considérations patrimoniales de conservation. Fallait-il conforter l'idée de transfert des antiquités à Alger ou à Paris, au motif de leur protection contre les destructions où au contraire initier une politique de multiplication et d'une mise en réseau de musées locaux? Pour la première fois, aussi, il est fait état de conditions de mise au jour, de transport et de stockage des antiquités découvertes. L'Académie des inscriptions et belles-lettres, ne pouvant pas être en reste de cette préoccupation, se prononçait fermement contre le déplacement de documents hors de leur cadre, considérant que le déracinement enlevait leur signification aux objets.

Le souci de la *«conservation sur place»* ne s'énonçait, en fait, que d'un point de vue idéologique car, dans les faits, le préjudice causé aux antiquités commençait par l'acte même de destruction des premières couches archéologiques de l'époque médiévale pour accéder, très vite, aux inscriptions latines, aux mosaïques de l'antiquité tardive et aux niveaux dits de la *« belle époque »,* de la période romaine. La course aux inscriptions latines était encouragée pour, d'une part, réaliser une filiation entre les données de l'archéologie et les premiers établissements coloniaux et, d'autre part, répondre à une commande métropolitaine en concurrence avec les autres pays européens notamment l'Allemagne. Des guides archéologiques pratiques de relevé des inscriptions et de dépose de mosaïques étaient distribués aux personnes désireuses de pratiquer des fouilles, sans autres conditions et prescriptions de protection.

Cette *«prise de conscience»* qui présidait au choix de l'option *«conservation sur place»,* préconisée par Léon Renier en 1859 et au-delà des aspects purement scientifiques et techniques, signifiait, politiquement, un changement de vision, depuis une France qui voulait, par la collection nationale, montrer la réalisation d'une œuvre coloniale (Musée d'Alger et du Louvre), vers une deuxième France, la colonie, qui voulait plutôt se construire par elle-même et pour elle-même. Une ferveur s'était, en effet, emparée des associations et sociétés savantes, de certains gros propriétaires et des élus communaux, pour la constitution de collections et la création de musées locaux, dont certains furent convertis en musées municipaux grâce, notamment à la loi de 1900 qui accorda à l'Algérie une autonomie financière limitée, garantissant la durabilité de l'entreprise, c'est à dire l'ancrage du musée à sa géographie.

A côté du seul Musée national, spécialisé dans les Antiquités algériennes et d'Art musulman, établi à Alger, quinze musées locaux furent crées, entre musées communaux et musées de sites. Les premiers comprenaient: «Aumale», «Bône», «Bougie», «Cherchell», «Constantine», «Guelma», «Lambèse», «Oran», «Philippeville», «Sétif», «Tébessa», «Tlemcen» (le seul Musée communal dédié aux Antiquités musulmanes). Les second comptaient: «Djemila», «Timgad» et «Tipasa»; qui relevaient directement des Monuments historiques et étaient financés directement par le gouvernement général.

XIII. Le «Musée» Sous la IIIème République

C'est dans le contexte des grandes réformes républicaines de la IIIème République et des lois constitutionnelles en faveur d'un nouveau régime démocratique, qu'une nouvelle approche coloniale fut introduite, porteuse d'un nouveau regard, laïque et rationaliste, fondé sur la philosophie du progrès et du positivisme scientifique. Il se traduisit par la création, en 1879, de quatre Écoles Supérieures spécialisées à Alger : médecine, pharmacie, sciences, lettres et droit, qui se transformèrent, en 1909, en une Université. La création de l'Ecole supérieure des lettres d'Alger, en 1880, puis sa transformation en Faculté des lettres, en 1909, constitua un acte fondateur d'une rupture dans le mode de production du savoir et de la connaissance, jusque-là, gouverné par un système qui mettait en articulation les sociétés savantes, la Bibliothèque, le Musée d'Alger et les autres musées. Une rupture qui s'est concrétisait par une refonte des institutions et un changement d'hommes.

En 1880, un service des monuments historiques et une commission des monuments historiques furent crées en Algérie, annonçant une volonté de mise en ordre institutionnelle dans les champs de l'archéologie et des monuments. S'agissant des musées et des collections, un état des lieux, pour une refonte organisationnelle et un redéploiement sur de nouvelles bases institutionnelles, était commandé par le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, au moment même où, en métropole, se préparait la publication de l'Album sur les Musées de France et dans la Régence de Tunis, celle des collections du Musée Alaoui. Pour l'Algérie, qui devait se mettre sur le diapason de la nouvelle République, c'est un regard extérieur qui fut sollicité, en la personne de R.M. de La Blanchère, un ancien élève de l'Ecole française de Rome, établi à Tunis. Sa mission consistait à réaliser un diagnostic et envisager un catalogue des Musées et Collections de l'Algérie.

© 2023 Global Journals

XIV. Le Rapport Accablant Sur les Musées Algériens (R.M. de la Blanchère)

Le Rapport de La Blanchère sur la situation des musées algériens ainsi qu'un premier tome, sur la description du Musée d'Alger, de la série des «*Musées et Collections de l'Algérie*» (1890), réalisé par M. Doublet, ancien membre de l'Ecole d'Athènes, furent remis, en 1890, au Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts. Le rapport est un véritable pamphlet sur la pratique muséale en Algérie depuis 1830. Il est utile de reprendre ici, l'essentiel des observations et remarques qui y sont contenues, pour évaluer la nature et l'ampleur des manquements et des dommages constatés. Dans son introduction au sujet, La Blanchère avertissait qu'il n'avait pas la prétention de refaire les catalogues et les inventaires, en précisant, cependant, qu' «*un catalogue ne se fait utilement que quand tout est logé, classé, et rangé d'une manière définitive, ce qui n'a encore eu lieu nulle part*» et que «*cette comptabilité* [inventaire] *est l'affaire des conservateurs, et devrait être depuis longtemps tenue*». Son travail consistait, disait-il, à « *rendre un compte exact de ce que l'établissement* [musée] *renferme, et d'en rendre compte au public*».

La première observation, d'ordre général, qui résume le diagnostic, est sans appel: «*Les musées d'Algérie sont plus riches qu'on ne le pense, et plus riches qu'ils ne le paraissent. Ils devraient l'être cent fois plus… La millième partie des trésors qui ont été barbarement détruits, ou que l'on a laissés se perdre, depuis un demi-siècle, dans notre colonie, suffisait à former d'incomparables collections*». Sans le citer nommément, la critique visait directement A. Berbrugger «*Elle* [l'Algérie] *n'a jamais eu de personnel capable, n'ayant pas d'autre soin que de sauvegarder les restes de son passé, et dévoué exclusivement à cette tâche unique. Il n'y a pas de Musée central* ». Le Musée central «*…n'est ni un musée de l'Algérie, ni un musée de la province d'Alger : une grosse part des morceaux qu'il contient, et presque les plus beaux, viennent de la Tunisie* ».

Il compare les musées de provinces à des cabinets de curiosités « [Ils] *se sont enrichis au hasard, sans aucun plan, sans aucun ordre. Ils ne donnent nullement l'idée des antiquités du pays* ». Le Musée de Constantine « *contient presque autant de bibelots italiens que de trouvailles africaines. Il n'offre pas une inscription libyque, alors que presque tout le corps de cette épigraphie singulière vient de ce seul département … la collection lapidaire est-elle reléguée dans un square, exposée aux coups de cailloux des enfants, et ses pièces les plus importantes, quelques très belles inscriptions, sont-elles dans un coin perdu où la terre commence à les envahir* ». Le Musée de Cherchell « *est un fouillis, jeté par tas dans un vilain enclos, en plein air, si ce n'est qu'un hangar misérable abrite tant soit peu quelques superbes sculptures, recollées au hasard et groupées comme des moellons* ». Le Musée de Bône quant à lui, « *il serait mieux de n'en pas parler. Dans un magasin, demi-sous-sol, qui, par un soupirail, reçoit les balayures d'une cour d'école, se cachent sous une épaisse couche d'ordure quelques vitrines désemparées, où moisissent pêle-mêle des oiseaux empaillés, des antiquités, des échantillons de minéraux, et près desquelles sont posés des pierres et des marbres qu'il est impossible d'examiner*».

Lorsqu'il procéda, par comparaison, en déclarant que «*Nulle part, comme au Musée Alaoui, on n'a cherché à rappeler les cités anciennes de la province, chacune par quelque inscription, quelque monument typique, autour duquel se groupent les objets de même provenance; les emplacements les plus célèbres dans l'histoire de l'archéologie algérienne ne sont souvent représentés dans aucun des musées d'Algérie* », La Blanchère s'était placé dans une situation paradoxale voire antinomique des objectifs d'une colonisation de peuplement, qui justifierait « *l'indifférence des pouvoirs publics* », selon ses propres propos: « *Ni l'État ni les départements ni les villes n'ont accompli tout leur devoir. Il est tard aujourd'hui : on peut encore très bien faire, mais plus jamais on ne fera ce qui était facile autrefois*».

XV. R.M. de la Blanchère: Fondateur D'une Muséographie Algérienne

A l'invitation de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, l'Ecole française de Rome - active depuis 1875 - se mettait, pour la première fois, dès l'année 1889, sur l'orbite Nord-africaine. Il s'agissait surtout d'accueillir, parmi les doctorants et jeunes chercheurs agrées, pour des séjours d'études en Italie, les candidats éligibles à un destin Nord-africain, plus particulièrement algérien, selon des prédispositions et un profil qui correspondraient à la politique en vigueur en matière d'archéologie, de monuments et de musées. C'est par cette caractéristique, ajoutée à l'expérience acquise en Tunisie et au Rapport qu'il venait d'établir sur l'Algérie, que La Blanchère fut nommé, en 1891, Directeur du Musée d'Alger, poste qu'il occupa jusqu'en 1900, en s'employant à sa réorganisation selon les normes en vigueur de la muséographie, à l'image du Musée Alaoui de Tunis.

Le Musée se voit séparé administrativement de la Bibliothèque. Nous sommes déjà loin de l'ère Berbrugger qui, rappelons le, avait été célébrée en grande pompe en 1865, au siège même de la Bibliothèque-Musée d'Alger, où Berbrugger, pour service rendu, était élevé à la dignité de commandeur de la Légion d'honneur par l'Empereur Napoléon lui-même, alors en voyage en Algérie. C'est le Ministre de

© 2023 Global Journals

la marine et des colonies, Chasseloup-Laubat qui mit fin à sa carrière. Il décéda un peu plus tard, en 1869 à Alger. La gouvernance Berbrugger, qui avait traversé la Monarchie de juillet, la deuxième République et le Second empire (un demi-siècle), pris ainsi fin sans encombres.

A la prise de fonction de La Blanchère, l'exigüité des locaux du Palais Mustapha Pacha, les mauvaises conditions de conservation (fragilité des structures, faible luminosité), qui commandaient une restauration urgente – elle n'aura jamais lieu - avaient empêché la mise en place d'un dispositif muséal à la dimension d'un musée central. C'est bien plus tard, en 1893, qu'un nouveau musée fut crée, par le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, à Mustapha supérieur, dans une maison occupée jadis par une école normale primaire (au sein du jardin pittoresque qui pris le nom de parc de Gallant). Ce musée était organisé en deux sections, l'une spécialisée dans la période antique et l'autre dans la période musulmane où *«section Art musulman».* Il abritait, en outre, le fonds de l'exposition permanente des produits de l'Algérie (armes, objets d'art, trophées…).

XVI. Le Musée Stéphane Gsell : Entre Rupture et Renouveau

L'évocation du nom de Stéphane Gsell résume, à elle seule tout un schéma conceptuel et méthodologique de l'enseignement et de la recherche dans les domaines de l'archéologie, des monuments et des musées en Algérie, celui qui détermina toutes les politiques entreprises dans ces domaines. S. Gsell s'établit, sans partage, sur tous les espaces et domaines d'intérêt où, jadis, régnaient en maître des compétences qui investissaient dans des disciplines et des thématiques bien encadrées. Le remplacement de R.M. de La Blanchère voire son effacement par son collègue de l'Ecole française de Rome, S. Gsell, est significatif d'une politique de rupture avec un ordre établi et d'annonce de nouvelles orientations, en phase avec le projet coloniste de la IIIème république.

Gsell fut appelé, en 1891 à l'Ecole supérieure des lettres d'Alger, pour enseigner l'archéologie, en qualité de chargé de cours. Il fut, ensuite, en 1902, nommé inspecteur des antiquités de l'Algérie et directeur du Musée d'Alger puis, en 1919, inspecteur général des musées archéologiques de l'Algérie. Un dispositif institutionnel qui aboutit, en 1923, à la création de la Direction des antiquités (Service des antiquités), une institution du gouvernement général de l'Algérie. Cette évolution institutionnelle, concomitante d'une progression fulgurante de la carrière de Gsell, qui nous rappelle le parcours d'A. Berbrugger, appelle à un examen et un approfondissement du profil et de l'itinéraire de ce personnage, qui a marqué l'histoire de l'archéologie, des monuments et musées algériens.

S. Gsell est né en 1864 à Paris, dans une famille d'origine alsacienne et de religion protestante. Elève de l'Ecole normale supérieure, en 1883, il devint membre de l'Ecole française de Rome, entre 1886 et 1890, puis membre correspondant de l'Académie des inscriptions et belles lettres, en 1902, et membre permanent en 1923. Après quatre années d'études à l'Ecole française de Rome, il obtint son Doctorat, en 1894, avec une thèse principale consacrée au règne de l'empereur Domitien, qu'il acheva en 1892 et une thèse secondaire sur Tipasa, «*De Tipasa Mauretaniae Caesariensis urbe*» qu'il termina en 1894.

Il a eu le privilège, lors de son séjour à Rome, de fouiller une partie d'une importante nécropole étrusque du nom de Vulci, située à Montalto di Castro, en province de Viterbe, région Latium, en Italie centrale [(32)]. Cette fouille dura 5 mois, temps utile pour S. Gsell, qui s'exerça, sans relâche, à la pratique de la fouille archéologique, dans le sens entendu de l'époque, celle d'une activité de collecte, de relevé et de catalogage, un moyen technique qui s'inscrit dans le processus: observation-enregistrement-publication. Gsell n'était pas parti de rien, les objets issus de la fouille étaient, en fait, des matériaux qui illustraient une histoire, celle des Etrusques, telle que transcrite par les Anciens.

Gsell ne connaissait rien à l'Algérie ni à l'Afrique du nord, d'autres plus indiqués que lui, avaient la notoriété et l'expérience de terrain. La Blanchère était en poste à Alger, à la fois au Musée et à l'Ecole supérieure et Jules François Toutain, normalien, agrégé d'histoire, membre de l'Ecole française de Rome (1890-1892) et africaniste, avait séjourné pendant deux ans à Tunis, où il occupa le poste d'inspecteur des antiquités auprès du Service des antiquités, dirigé par La Blanchère, en s'investissant, en tant que représentant de l'Ecole française de Rome, dans des recherches archéologiques, à la fois en Tunisie (fouilles de Tabarka et autres sites autour de Carthage) et en Algérie (fouilles de Tigzirt et Taksebt, en Kabylie).

C'est le philosophe Louis Liard, directeur de l'enseignement supérieur [(33),] qui porta son dévolu sur S. Gsell, à un moment de grands bouleversements, sous la IIIème République, dont la grande réforme de l'enseignement. Le choix d'un tel profil était significatif – comme nous le verrons plus loin - d'une option qui allait assurer et garantir l'emprise de la marque latino-chrétienne sur un territoire à recréer: L'Algérie. Une perspective paradoxale qui va à contre courant de la dynamique de l'histoire en métropole, dont le maitre mot était la laïcisation. Au même moment, le cardinal Lavigerie, missionné par le pape Léon XIII, négociait son ralliement à la République. [(34)]

© 2023 Global Journals

Pour s'en convaincre, l'arrivée de Gsell à Alger était concomitante de celle d'un autre personnage emblématique, Louis Bertrand (1866-1941), un normalien, membre de l'Académie française (élu en 1925), qui fut également détaché à Alger en 1891, comme professeur de rhétorique au lycée d'Alger. Il est l'incarnation du projet «*résurrection d'une nation latine en Afrique du Nord, à l'ombre de la domination française*» dont l'«archéologue» S. Gsell, allait constituer l'instrument «scientifique» de démonstration et de légitimation. Son rôle, propagandiste, en rupture avec les convenances académiques, consistait en la fabrique d'une nouvelle «*race algérienne*» au nom des «*droits antérieurs à l'Islam*» (35).

Ce projet ne pouvait se réaliser en dehors de la mission religieuse de «*résurrection de l'église d'Afrique*» et du prosélytisme des Pères Blancs, incarnés par le cardinal Lavigerie (1825-1892), archevêque d'Alger et de Carthage. Ainsi, Gsell, Bertrand et Lavigerie constituèrent les trois piliers porteurs d'un nouvel édifice colonial, fondé sur la démonstration et la preuve archéologiques.

Pour s'en convaincre, aussi, le premier contact de Gsell avec l'Algérie se fit avec le site de Tipasa, objet de sa thèse secondaire. Le choix de ce site et tout particulièrement de la «*Basilique de la sainte salsa*», procédait, naturellement, d'une commande de l'Eglise catholique, dont l'Abbé Duchesne (36) en est le maître d'ouvrage, un ecclésiaste qui, paradoxalement, a été maintenu, d'une manière exceptionnelle, à la tête de l'Ecole française de Rome (37).

De quoi s'agit-il, au juste? Soudainement, en 1891, deux manuscrits espagnols relatant la «*Passion de Saint Salsa* », sont retrouvés dans les archives de la Bibliothèque nationale de Paris (38). La «*Sainte*» fut sitôt inscrite par le martyrologue de Saint Jérôme, parmi les martyrs d'Afrique du début du IVème siècle et c'est l'abbé Duchesne qui communiqua à l'Académie, le document martyrologique, qui venait d'être publié par des Bollandistes.

C'est à la suite de cette communication que S. Gsell entrepris une fouille à Tipasa, dans une basilique, appelée depuis, «*Basilique de la Sainte Salsa*». Par son expérience italienne de Vulci, il était à même d'exercer ses qualités plutôt de philologue que d'archéologue, pour construire un mythe fondateur de l'une des premières villes coloniales au cachet «latino-chrétien», Tipasa, autour d'un martyr chrétien, la "*Sainte Salsa*". Gsell était tout indiqué pour exercer le savoir-faire acquis à Vulci, en matière de fouille d'une nécropole ; il s'agissait de reproduire le même protocole de dégagement des tombes et de leur mobilier, de leur description, leur étude et leur mise en musée (voir musée étrusque du Palais Torlonia de la Lungara et Musée préhistorique de Rome). C'est la publication, en 1891, des « *Fouilles dans la nécropole de Vulci,* qui propulsa Gsell au devant de la scène archéologique. Il s'intéressa à Tipasa en même temps et à la suite des hommes d'église, tels Lavigerie, l'Abbé Saint Gerand, l'Abbé Grandidier, l'Abbé Rance et l'Abbé Duchesne, pour récolter et rassembler les preuves et les arguments de concordance de l'archéologique (la basilique chrétienne, notamment les inscriptions) et de l'historique (les manuscrits sur la passion de la martyre africaine).

Avec l'Abbé Saint Gérand, en 1891 puis en 1892 et 1893, Gsell fouilla l'essentiel de la basilique Sainte Salsa. Ses recherches – orientées - ont été précédées par des actions tout azimut d'investigations et d'excavations en quête des moindres indices confortant la thèse de la martyre chrétienne tipasienne.(39)

Le travail laborieux de dépouillement des archives et documents existants, tout domaine confondu, qu'il effectua, les dix premières années de son établissement à Alger, furent compilés en chapitres dans la *Revue africaine* et repris juste après dans les *Mélanges* de l'Ecole française de Rome, qui avait ouvert à cet effet, la «*Chronique africaine* ». C'est partant de ce corpus de documents et de matériel archéologique, déposé dans les différents musées et les lieux de dépôts, qu'il établit son plan d'investigation du territoire, dans la perspective d'une œuvre totale, qui fut consacrée, à termes, en 1901, dans les deux volumes: «*Les monuments antiques de l'Algérie*», édités sous l'égide du gouvernement général.

C'est dans la région nord-est algérienne, le Constantinois, le Setifois et les Aurès qu'il déploya toute son énergie, en se mettant sur les traces des anciennes expéditions, avec l'avantage du débordement sur les autres territoires et de la possibilité d'y retourner. Aux dessins et croquis des premières expéditions, il substitua les relevés et les plans aux échelles convenues. Il reprit les planches de MAI.-Al. Delamaire, en y introduisant du texte et du commentaire (1912).

Il se plaça, également, en vis-à-vis voire en concurrence avec les architectes des monuments historiques, notamment, R. Duthois (Architecte des monuments historiques d'Algérie, 1880) et A. Ballu (Directeur du service des monuments historiques de l'Algérie, 1889), dans les grands sites de Timgad, Djemila, Announa, Khamissa, Madaure. De cette confrontation, il s'y dégagea deux grandes tendances, celle des architectes des monuments historiques, soumise aux règles académiques de la profession, et celle des historiens, archéologues antiquisants, auxquels la philologie ouvrait le champ à une investigation scientifique plus ouverte. Cette deuxième tendance était incarnée par S. Gsell et toute l'Ecole des antiquisants d'Alger.

L'œuvre de Gsell est gigantesque, par son volume et sa portée; c'est un énorme corpus (mémoires, catalogues, atlas, guides) conçu dans la

© 2023 Global Journals

perspective d'une histoire globale de l'Afrique du nord. C'est dans le format du guide et du manuel de l'archéologie (rassembler, sérier, classifier méthodiquement) qu'il avait entrepris son projet, l'avouant lui-même, en préface du tome premier des monuments antiques de l'Algérie : *«Cet ouvrage devait consister, d'abord, en une série de notices sur les ruines antiques de l'Algérie… Je n'ai donc pas adopté l'ordre géographique, où des édifices d'époques et de destinations diverses auraient été confondus, mais j'ai étudié, dans des chapitres distincts, les différentes catégories de monuments…»*.

Procédant par catégorie de monuments, dans un empilement chronologique, que rien n'autorisait, depuis la grotte préhistorique jusqu'au au baptistère chrétien, en passant par les indigènes et puniques puis les romains, il a su convertir un guide didactique, un «Mémento» de l'archéologie monumentale, en un instrument démonstratif et explicatif de l'archéologie monumentale algérienne. Réalisé en divers formats, pratiques et usuels, ce guide était accompagné en autant de publications de vulgarisation et de manifestations scientifiques et culturelles, destinées à un nouveau public « envoie de création».

Avec Gsell, la science archéologique s'était investie frontalement dans le terrain politique[40] en occupant de proche en proche les lieux d'accès à la décision politique, par une instrumentalisation du savoir et sa mise à disposition d'une cause coloniale: *«l'Algérie française».* L'année du centenaire de la prise d'Alger (1930) fut la consécration de cet effort de plus d'un demi-siècle, qui se résume dans ce court passage de l'ouvrage « *Histoire et historiens de l'Algérie* »: *«L'histoire nous trace ainsi nos devoirs : volonté inébranlable d'être les maîtres partout et toujours; nécessité d'une colonisation appuyée sur un fort peuplement rural européen; nécessité non moindre de rapprocher de nous les indigènes avec le ferme désir et l'espoir d'une fusion dans un avenir plus ou moins lointain. Cette histoire n'est donc pas en Afrique "la plus inutile des sciences"»*.

Son idée et sa position arrêtés sur l'Algérie sont significatifs de cet investissement, dans le contexte de la IIIème République: *«L'Algérie! Un nom que nous avons créé et qui ne devint officiel qu'en 1838; un morceau découpé arbitrairement à l'époque turque et qui reçut alors à peu près ses limites actuelles; une unité factice dont la France a fait autant qu'elle a pu une unité réelle»* ».

C'est dans cette prédisposition psychologique, d'un engagement militant, que d'aucuns qualifiaient de *«patriotisme assumé»*, que Gsell et après lui, toute l'Ecole des antiquisants d'Alger, vont concevoir le paysage muséologique algérien.

La célébration du centenaire constitua une prise de date de l'établissement permanent d'une *«Algérie française»*. Nous y observons la création, tout azimut, d'institutions culturelles au statut durable tels le Musée Franchet d'Esperey; les Musées des Beaux-arts d'Alger, d'Oran et de Constantine; le Musée d'ethnographie et de préhistoire du Bardo; les Musées de Timgad et de Djemila; le Musée forestier d'Alger; la Maison indigène de la place d'Estrées d'Alger; les Maisons de l'agriculture d'Alger, d'Oran et Constantine; les Ecoles de tissage de Bougie et de Tlemcen; l'Ecole d'apprentissage de la bijouterie indigène et l'Ecole de poterie kabyle de Tizi Ouzou.

L'année du centenaire était un tournant décisif de l'histoire coloniale, celui du ralliement à une doctrine historique, dont Gsell est le maître d'œuvre. Une doctrine qui a enchâssé l'histoire de l'Afrique du nord dans un récit exclusif de confrontation entre Rome la latine et Carthage la sémite, en déplaçant le regard d'une orbite *«climaticienne»* nord-sud, vers une orbite *«culturelle et religieuse»* est-ouest, opposant un orient phénicien et sémite à un occident romain à l'exclusivité latine. La dimension grecque, clé de voûte du système civilisationnel méditerranéen, étant éliminée de ce dispositif de construction historique.

Dans le contexte de la IIIème République et pour des besoins de démonstration, le débat politique et intellectuel s'était déplacé du terrain de confrontation immédiat – le bassin occidental de la Méditerranée - entre acteurs romains, puniques et numides, vers un territoire beaucoup plus vaste, mettant en opposition un occident latin et un orient phénicien, arabe et même byzantin. Nous comprenons dès lors cet attachement soudain aux attributs et valeurs qui consacrent l'occidentalité et cette recherche d'une filiation hispano-mauresque entre le Maghreb et l'Espagne musulmane.

De l'archétype *«Arabe»,* sur lequel s'est construit tout un imaginaire colonial à la fois de répulsion et de fascination, va se substituer une imagerie spécifiquement maghrébine où l'*«indigène»* autochtone va constituer, désormais, l'élément invariant: *« la permanence berbère».* Dans «*Histoire et historiens de l'Algérie*», E. Albertini, écrivait en page 101 à propos de l'Algérie antique : *«Les Français qui ont conquis l'Algérie croyaient d'abord qu'elle était peuplée d'Arabes, et cette erreur ne s'est pas corrigée tout de suite; on a mis quelque temps à percevoir le caractère adventice des éléments arabes dans l'Afrique du Nord ».*

XVII. Normalisation de la Pratique Muséale

La normalisation et la stabilisation de la pratique muséale, dans l'*«Algérie française»,* est l'aboutissement d'un processus d'élaboration institutionnelle, qui remonte à l'année 1912, avec la création de l'*«Inspection des antiquités d'Alger»* qui, pour la première fois, allait destiner un inspecteur chargé exclusivement de

© 2023 Global Journals

l'Algérie. Gsell, Carcopino, Cagnat et Albertini se succédèrent à ce poste; pour poursuivre l'effort archéologique engagé jusque-là, dans l'ordre conceptuel et méthodologique convenu. Ils assureraient, à la fois, les missions d'inspection, d'enseignement à l'université et de direction du Musée des antiquités d'Alger.

Une dizaine d'années plus tard, en 1923, une direction des antiquités et des missions archéologiques fut créée auprès du gouvernement général de l'Algérie. Elle permit d'asseoir un véritable dispositif d'administration et de gestion des musées et des missions archéologiques, mis sous le contrôle politique du gouvernement général de l'Algérie et l'ancrage et la caution scientifiques de l'Ecole française de Rome.

XVIII. Les Musées D'algérie : Quel (s) Ancrage (s) Juridiques (s)?

a) Les lois sur les monuments historiques

L'essentiel de l'arsenal juridique métropolitain, appliqué ou étendu à l'Algérie, concernait davantage les monuments historiques, les sites et les fouilles archéologiques que les musées, les collections et les biens culturels mobiliers. Ces derniers ne semblent pas avoir captivé l'intérêt du législateur français, qui renvoyait le sujet à des niveaux réglementaires (décrets, arrêtés, circulaires). Il faut remonter aussi loin que 1887, jusqu'à la loi sur les monuments historiques, pour retrouver le premier ancrage légal relatif aux objets culturels mobiliers d'Algérie. Il s'agit de l'article 16 (chapitre IV), des «*Dispositions spéciales à l'Algérie et aux pays de protectorat*»», qui stipulait que « *Dans cette partie de la France, la propriété des objets d'art ou d'archéologie, édifices, mosaïques, bas-reliefs, statues, médailles, vases, colonnes, inscriptions qui pourraient exister, sur et dans le sol des immeubles appartenant à l'État ou concédés par lui à des établissements publics ou à des particuliers, sur et dans les terrains militaires, est réservée à l'État*».

Cette loi a été pensée, non pas dans le cadre strictement métropolitain, mais dans une perspective beaucoup plus large, englobant le contexte européen, celui des colonies et des protectorats, afin de contenir tous les aspects philosophiques, juridiques et institutionnels, qui mettaient en relation la protection des biens culturels et les acquis constitutionnels de la propriété privée – cheval de bataille de la IIIème République – Au cœur même des débats sur cette loi, intervenant au Senat, M. Bardoux, ancien Ministre de l'Instruction publique, qui devait faire rapport, signalait, déjà, «*l'état déplorable dans lequel se trouvent les antiquités algériennes* (41).

Appuyé par tout un corpus de données et d'informations livrées, notamment, par M. L. Renier et M. L. Masqueray, il déclara, séance tenante: « *Notre terre d'Afrique est, après l'Italie, le pays qui fournit le plus d'inscriptions romaines. Malheureusement, il y règne une véritable fureur de destruction et les monuments les plus intéressants sont l'objet des actes de dévastation les plus inexplicables et les plus barbares».* Alors directeur de l'Ecole supérieure des lettres d'Alger, M. L. Masqueray exprimait le même regret en 1882: «*L'indignation nous aurait poussé à recueillir, nous aussi, les épaves d'un naufrage dans lequel des villes entière disparaissent. On a fait de la chaux avec des statues de Caesarea (Cherchell), Naraggar, Thagora, Auzia sont englouties dans des casernes, j'ai vu scier les marbres du Temple d'Esculape; à Lambèse, les collections locales sont au pillage*» (42).

La loi du 30 mars 1887 sur les monuments historiques a cette singularité d'avoir introduit un mécanisme spécifique de protection des biens culturels mobiliers et immobiliers, appelé «*classement*», une sorte de limitation «déguisée» de la propriété de certains biens culturels. Cette loi devint inopérante une quinzaine d'années plus tard, notamment après la promulgation de la loi du 9 décembre 1905 sur la séparation des Églises et de l'État et ses implications sur le patrimoine religieux. Elle fut remplacée par la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques, qui introduisit une conception nouvelle du droit de propriété, en étendant le classement au domaine privé. Ainsi, les biens culturels meubles, immeubles par nature et immeubles par destination, dont «*la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art un intérêt public*», pouvaient faire l'objet d'un classement, y compris contre l'accord de leur propriétaire. L'intérêt public de la conservation se plaçant, désormais, au-dessus de la propriété qu'elle soit publique ou privée.

S'agissant de l'Algérie, l'alinéa premier de l'article 36 de cette loi (Chapitre VI), dans les « *dispositions diverses* », stipulait que : «*La présente loi pourra être étendue à l'Algérie et aux colonies par des règlements d'administration publique, qui détermineront dans quelles conditions et suivant quelles modalités elle y sera applicable».* Le second alinéa du même articule précisait, cependant, que «*Jusqu'à la promulgation du règlement concernant l'Algérie, l'article 16 de la loi du 30 mars 1887 restera applicable à ce territoire».* Par cette disposition, l'Algérie se voyait exclue du champ d'application de cette loi, ne pouvant, donc, accéder aux avancées juridiques relatives, notamment, à la propriété privée. Les mesures d' «*inaliénabilité*» et d'«*imprescribilité*», demeurèrent régis par l'article 10 de la loi de 1887: «*Les objets classés et appartenant à l'Etat seront inaliénables et imprescriptibles».*

La loi 31 décembre 1913 avait introduit, dans les «*Dispositions diverses*», un article17 qui stipulait que « *Les mêmes mesures seront étendues à tous les pays placés sous le protectorat de la France et dans lesquels il n'existe pas déjà une législation spéciale ».* L'allusion

© 2023 Global Journals

est faite à la Tunisie qui disposait, déjà, d'un décret sur la sauvegarde du patrimoine culturel, daté du 7 mars 1886. Ainsi, la Tunisie - sous régime du protectorat- se voyait également exclue du champ d'application de cette loi.

XIX. Les Lois Sur Les Musées (1941-2002)

Une trentaine d'années plus tard, sous le régime Vichy, plus précisément le 10 Aout 1941, une loi relative aux musées des Beaux-arts est promulguée. Son article premier disposait : « *Est considéré comme Musée, sous l'application de la présente loi, toute collection, permanente et ouverte au public, d'œuvres présentant un intérêt artistique, historique ou archéologique».* Cette loi fut remplacée, en 1945, par l'ordonnance du 13 juillet 1945 portant organisation provisoire des musées des Beaux-arts, qui avait repris l'essentiel de son contenu, en demeurant toujours dans le seul champ d'application des Beaux-arts.

Cette ordonnance avait introduit, toutefois, conformément à de nouveaux principes édictés par l'ordonnance du 9 août 1944 relative au rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental, un certain nombre de changements, notamment institutionnels et organisationnels. Ainsi, la Direction des « *Musées Nationaux* » devint la Direction des « *Musées de France* ». Les musées de province, à l'instar des musées parisiens (environ un millier) furent rattachés à l'Etat. La liste de ces musées était fixée par décret en vertu de l'article 3 de l'ordonnance du 13 juillet. Tous les autres musées, qui n'avaient pas qualité de musée national, furent répartis entre deux catégories dé définition : les « *musées classés* » et les « *musées contrôlés* », qui ne se distinguaient que par la nature du contrôle qu'exerçait l'Etat à leur endroit.

Pour les «*musées classées»,* bien que n'appartenant pas à l'Etat, étaient gérés par un conservateur, fonctionnaire de l'Etat, nommé par le Ministre de l'Education nationale. Quant aux « *musées contrôlés»,* les plus nombreux, étaient gérés par un conservateur, quoique non fonctionnaire de l'Etat, mais nommé par le Ministre de l'Education nationale et sous son contrôle. Le contrôle de l'Etat ne s'exerçait pas sur la propriété du musée et de ses collections, mais sur l'usage qui en est fait, étant donné qu'il y a admission de public.

Le statut et le mode de contrôle par l'Etat des musées, dans l'esprit de la loi du13 juillet1945, participait d'une double logique, celle d'une centralisation administrative et d'une décentralisation technique. Quoique provisoire, il fut effectif jusqu'à la promulgation de la loi du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, qui, tout en réaffirmant le principe du contrôle de l'Etat sur les musées, introduisit un mécanisme de conciliation des principes de la décentralisation (principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales) avec les impératifs régaliens de gestion des collections. C'est le label «*musée de France»,* qui consacra la mission de service public des musées, appelant ces derniers, sans distinction aucune, à souscrire à ce label, qui les rendrait éligibles aux soutiens scientifique, technique et financier de l'Etat, moyennant l'acceptation de l'inaliénabilité de leurs collections permanentes et de leur inscription sur un inventaire réglementaire.

XX. Les Musées D'algérie : Pour Quel (s) Public (s)?

Les collections coloniales, se trouvant en territoire français ou algérien, s'inscrivaient, explicitement ou implicitement, dans l'ordre naturel de cette évolution du système juridique et institutionnel français, considérant que l'Algérie était un département français[43].

Or, si les missions – régaliennes - de conservation, de restauration, d'étude et d'enrichissement des collections, se réalisaient, dans les deux territoires, suivant les mêmes protocoles, quoique avec un certain décalage et ne s'en distinguant que par la qualité de leur exécution et de leur exécuteur (qualification des conservateurs de musées, notamment), il en allait tout autrement de l'autre mission fondamentale du musée «*collection permanente et ouverte au public»,* celle qui consiste à rendre accessible au public le plus large, à assurer l'égal accès de tous à la culture, à contribuer aux progrès de la connaissance et à la recherche ainsi qu'à leur diffusion.

En effet, Si l'intérêt public des collections coloniales concernait le «*Français*» dans sa définition constitutionnelle, qu'en était-il, alors, de l' «*indigène musulman*» qui, au regard du code de l'indigénat, était exclu de tout processus d'intégration à la nation française. N'ayant pas la pleine nationalité, celui-ci demeurait en dehors de la dynamique patrimoniale. Le code de l'indigénat ne prit «théoriquement» réellement fin qu'en 1958 [44] avec la suppression du régime du double collègue, mais c'était déjà la guerre d'Algérie, qui présida à la naissance de la nation algérienne, une autre entité, différente de l'entité française. Il s'y dégagera, ainsi, deux intérêts publics, non pas sur un patrimoine commun, au sens de la filiation verticale (du père au fils), mais sur un héritage partagé, au sens horizontal (cultural héritage, dans la signification anglo-saxonne du terme).

Penser les musées d'Algérie dans une historiographie française, c'est-à-dire sous un regard français – nous ne disons pas colonial ou occidental – c'est dérouler le fil d'une histoire muséale exclusivement française, transcrite dans les politiques et les registres juridiques, institutionnels et opérationnels français. Aujourd'hui que l'Algérie est indépendante (juillet 1962),

© 2023 Global Journals

il se pose, nécessairement, pour la France, notamment, devant ses nouveaux ancrages européens et universels, la question du corpus muséal algérien se trouvant en France, dans sa relation avec celui «*in situ*» en Algérie. La reconstitution du processus historique de collecte, de ramassage, de recensement, d'enregistrement, de publication et de publicité, des objets et collections, destinés, jadis, à produire et reproduire une mémoire documentaire coloniale, source de légitimation d'une identité française de l'Algérie, est un pré-requis à la création d'un nouveau rapport à un héritage partagé entre la France et l'Algérie. Il s'agira, notamment, de préciser le mode de translation du colonial au postcolonial, en termes de transfert du matériau (mobilier) et de son corpus documentaire, pour aboutir à la reconstruction de «collections nationales», appropriables.

Lorsque nous portons le regard sur l'héritage colonial (1830-1962), nous ne pouvons nous empêcher de nous interroger sur l'histoire et la mémoire de chaque objet et des documents qui lui sont associés. Tous ces objets, aujourd'hui exposés dans les musées ou rangés dans des réserves algériens et français, appartiennent à une histoire et une mémoire qui tirent tout leur sens d'un processus d'appropriation fondamentalement colonial.

La France coloniale avait inscrit, et d'une manière systématique, l'héritage latino-chrétien d'Algérie, dans un processus de patrimonialisation qui assurait son adjonction aux valeurs de la chrétienté historique, portées essentiellement par les nouvelles populations européennes nouvellement établies en Algérie. Cette forme d'appropriation artificielle de l'identité et de la mémoire– véritable supercherie mémorielle – participait surtout, et par incidence, à une désubstantialisation et une érosion de la mémoire « *indigène* » qui se voyait dépossédée progressivement de sa relation historique, affective et émotionnelle à l'endroit de son patrimoine antique punico-romano-latino-chrétien, pour se confiner dans le seul et exclusif cercle d'appartenance musulmane, considéré – sous l'angle de la pureté ou de la purification - comme lieu de retranchement, garantissant la sauvegarde de la personnalité musulmane contre l'occupant et l'oppresseur « chrétien ». Le renforcement de ce clivage chrétien/musulman, par une politique d'évangélisation de l'Algérie et une publicité et propagande soutenues ont fini par forger un imaginaire « *indigène* » de rejet et de refoulement de tout ce qui a trait aux valeurs d'antiquité.

La difficulté, aujourd'hui, dans l'image servie par les musées algériens, n'est pas dans la substance muséographique qui la gouverne ; elle réside plus dans la situation d'entrechoc entre deux temporalités « inconciliables », l'une occidentale, fondamentalement linéaire, qui a régenté, pendant 132 ans, la messagerie muséale, et l'autre, algérienne, qui relève d'un corpus de gouts, de sensations, d'émotions et d'une vision du monde différents. Il reste, aujourd'hui, à déconstruire cet édifice pour rétablir l'harmonie des temporalités, dans la perspective d'un discours à la fois de culturalité et d'interculturalité.

Il s'agira, également, de poursuivre une œuvre de décolonisation non inachevée, dans une perspective où les «*détails*» et les «*nuances*», par le truchement de cette «*archéologie de la France coloniale*», participeraient au tracé des contours, à la construction de l'image et de la trame d'un récit historique de plus d'un siècle et demi (132 ans). C'est pour cela que ni la Tunisie, ni le Maroc, ni encore moins les autres cas de colonie et de protectorat, ne sont éligibles à la comparaison et ne sauraient, dans une vision «*englobante*», participer à la construction ou la reconstruction d'un discours muséal sur l'Algérie.

References Références Referencias

1. Arnauld Le Brusq est un chercheur français, né en 1962, docteur en histoire de l'art, investi dans la thématique des relations entre culture, patrimoine et histoire coloniale.
2. La période de conquête s'étend depuis juillet 1830, date de la prise d'Alger, sous le régime monarchique de Charles X, puis celui de la Monarchie de juillet, sous le règne de Louis Philippe, jusqu'à février 1848, date de l'instauration de la deuxième République, qui voit l'élection du neveu de Napoléon premier, Louis Napoléon Bonaparte (Napoléon III), à la présidence de la République.
3. Aux temps de la conquête, le terme «*indigène*» renvoyait à une seule catégorie de population, celle ancrée au territoire et dont les deux principales composantes ne se distinguaient que par leur filiation religieuse, l'une, prédominante, musulmane et l'autre juive. Pour briser la cohésion de cette catégorie constitutive, le colonisateur français usa, au fur et à mesure, d'autres vocables qui participaient à l'affaiblissement puis à la rupture d'une résilience sociale et culturelle plurimillénaire, tels les expressions «*indigène musulman* », «*arabe*», « *maure* » *et* « *kabyle* » . Un processus continu de « *dénationalisation* , qui aboutit, à termes, au décret de Crémieux, d'intégration, en bloc, de la composante juive, à la nation française et au « *code de l'indigénat* », qui réduisit la catégorie « *indigène* » à la seule composante « *musulmane* ».
4. Le maréchal Bourmont avait refusé de reconnaître et de prêter serment au roi Louis-Philippe, nouvellement établi, témoignant sa fidélité au roi Charles X et à la famille des Bourbons. Il fut relevé et remplacé par le général Clauzel le 3 septembre 1830.

© 2023 Global Journals

5. *« Nos armées comptent beaucoup plus de prolétaires et il est permis de croire que, sur 3000 hommes qui reviennent d'Afrique chaque année, les soldats prolétaires préféraient pour la plus part rester avec la perspective d'acquérir une petite propriété, que de retourner en France pour n'y rien posséder. On verrait ainsi la colonie s'augmenter, tous les ans, d'un certain nombre de colons militaires, auxquels on n'aurait à donner que la terre (environ 6 arpents par homme), quelques instruments pour la travailler, et six mois de vivres… ».* Général Paul Azan, in les grands soldats de l'Algérie, cahiers du Centenaire de l'Algérie.
6. Système philosophique et sociopolitique du socialiste Charles Fourier qui préconisait la vie en phalanstère, un projet d'habitat communautaire selon la théorie fouriériste de la société harmonique. Le phalanstère est une sorte d'exploitation agricole avec des bâtisses pour le logement et l'amusement. Le système phalanstère a fait l'objet de nombreuses tentatives d'application, en France et ailleurs. Dans la journal *Le Phalanstère*, (1832-1834), Charles Fourier répondit à Victor Hugo sur son « *Étude sur Mirabeau* » en ces termes forts révélateurs des sentiments réels du père du romantisme français vis-à-vis du fait colonial en Algérie: « *Je n'adhère nullement aux flatteries que vous adressez à la France, car elle porte partout le vandalisme, témoin sa conduite à Alger, qu'elle a barbarisé, couvert de vendées et de ravages* ».
7. Une propriété de 1000 ha du *«Haouch Hassan Pacha»,* au confluent des oueds Kerma et El Harrach, in Henri Garrot, Histoire générale de l'Algérie, Imprimerie Crescenzo, 1910.
8. Pour contenir le mécontentement des classes populaires de Paris, devant une grave crise économique et sociale, sous la IIème République, l'Etat créa un peu partout, des ateliers nationaux destinés à employer les ouvriers et artisans en chômage, en finançant leur travail, en les payant et les soignant. L'originalité de ces ateliers réside dans leur organisation militaire, en escouades, brigades et compagnies ; ils furent ensuite dissous, considérés dangereux et couteux, d'où l'idée de les transférer en Algérie.
9. Point de vue donné sur la *« vraie raison »* de sa disgrâce, à la séance de la Chambre des députés du 22 avril 1837, par François Guizot, membre de l'Académie française et Ministre de l'instruction publique :" *Le maréchal Clauzel a été rappelé non parce qu'il a été malheureux, mais parce qu'il était en Afrique le représentant du système d'occupation universelle et guerroyante; occupation militairement organisée sur tous les points importants de la Régence*.
10. Ce théâtre fut établi, d'abord, au Palais des Deys, à la Djenina puis transféré, une première fois, à l'impasse de la rue de la Marine et une deuxième fois à la rue des Consuls, dans une salle plus spacieuse et enfin à la rue de l'Etat-major, dans un espace architectural mauresque, à côté de ce qui devint la Bibliothèque d'Alger.
11. *Nous allons bientôt posséder une Bibliothèque publique. M. le Ministre des travaux publics, d'accord avec M. le ministre de la guerre s'est empressé de déférer à la demande de M. l'Intendant civil M. Genty Debussy par l'envoi des livres nécessaires à la fondation de cet établissement.* in1832, 41 du Moniteur algérien, p3.
12. Le général Clauzel n'était plus à Alger, mais continuait, depuis Paris, en tant que député, à défendre l'option coloniste, s'opposant énergiquement à ses adversaires, jusqu'à faire céder le gouvernement, qui le nomma gouverneur général des possessions françaises dans le nord de l'Afrique.
13. Lettre du 7 décembre 1833, de M. Genty Debussy à la demande appuyée du maréchal Clauzel.
14. Le Moniteur algérien est un journal bilingue, français et arabe, crée, en 1832, par l'Intendant civil de l'Algérie, le baron Pichon. C'était l'organe officiel de l'administration française, un hebdomadaire, qui supplanta le journal *« l'Estaffette d'Alger »,* premier journal imprimé, parut le 25 juin 1830, jour du débarquement français de Sidi Ferruch. Le siège de ce journal se trouvait, d'abord à la Djenina, dans la Basse-Casbah, au sein de l'Imprimerie du Gouvernement Général, puis à la rue de la Charte et enfin à la rue des Lotophages, dans le quartier de la Marine.
15. *Moniteur algérien* numéros d'octobre et novembre 1835.
16. Dans la page de garde du Livret explicatif des collections diverses des deux établissements, il est porté les indications suivantes : Fondation de la Bibliothèque: M. le maréchal Comte Clauzel.; Premier Donateur: M. Pillaut-Debit, ancien avoué de Paris; Fondateur du Musée: M. Bresson, intendant civil; Premier Donateur: M. de Saint-John, consul général d'Angleterre.
17. « *Djenina* » (petit jardin), lieu de résidence au Deylicat turc, " Dar et Sultan et Khédima " regroupait des maisons de style mauresque, entre la *« Place du Gouvernement* » jusqu'au *« Square Bab-Azoun »*. Elle a été complètement vandalisée et désarticulée par l'armée française et ses objets mobiliers et immobiliers par destination (fontaines, colonnades, fontaines, faïences, marbres, dômes ajourés) ont été dilapidés. Elle fut également touchée par un vaste incendie [au moment de la construction de l'Opéra], en 1845, qui la fit disparaître totalement.

© 2023 Global Journals

18. La commission d'exploitation scientifique est une idée du général Soult, suggérée, en novembre 1832, à l'Académie des belles lettres : *« L'occupation de la Régence d'Alger par les troupes françaises…ne doit pas rester sans résultat pour la science et de son côté la science elle-même peut concourir à cette œuvre de civilisation qui commence en Afrique sous la protection de nos armes »*.
19. *Moniteur algérien* numéros d'octobre et de novembre 1835.
20. Le Muséum central des arts (dans l'ancien palais du Louvre) et le Muséum d'histoire naturelle, en 1792, le Muséum des Arts, en 1793, le Muséum des arts et métiers en 1794, le Muséum des monuments français, en 1795).
21. C'est François 1er, et après lui Louis XIV *« Roi soleil »,* qui inaugurèrent la culture de la présentation publique des arts et du savoir, présidant à la création de l'esprit muséal. Sur conseil de Colbert, Premier ministre, Louis XIV ouvrit au public la Galerie d'Apollon du palais du Louvre et sept salles attenantes, pour exposer la collection royale, notamment des tableaux à côté de toiles de la galerie Medicis peintes par Rubens.
22. L'expression *« Monument historique »* est une invention française, subjective et égocentrique, qui tire son contenu et son sens de la révolution française de 1789. Elle a été utilisée pour la première fois, en 1790, lors d'une session de l'Assemblée constituante, par un défenseur de l'héritage archéologique et historique français, du nom d'Aubin-Louis Millin de Grand maison, dans un rapport dénonçant la destruction des symboles de l'ancien régime (de la Monarchie et de l'Eglise, notamment). Ce rapport était intitulé : *« Antiquités Nationales ou recueil de monuments, pour servir à l'Histoire générale et particulière de l'empire François, tels que tombeaux, inscriptions, statues, vitraux, fresques etc. tirés des abbaies, monastères, châteaux et autres lieux devenus domaines nationaux ».*
23. C'est dans ce contexte historique spécifique, que l'expression *« Monument historique »* a été prononcée, non pas pour désigner des monuments dans leur fonction évocatrice et commémorative, ce qui allait à l'encontre de l'esprit et la pratique révolutionnaires de 1789, mais pour suggérer un dispositif juridique de protection des biens de l'ancien régime *« les monuments qui symbolisaient les âges de la barbarie »,*contre la destruction et le vandalisme.
24. La première expédition militaire de Constantine constitue l'acte fondateur d'une politique de constitution de collections de biens culturels en Algérie.
25. La Commission d'exploration scientifique de l'Algérie a été créée en 1839, à l'initiative du maréchal Soult. Elle fut intégrée au Comité des travaux historiques et scientifiques du Ministère de l'Instruction publique et placée sous le patronage de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
26. M. Wagner avait envoyé la « *plupart des espèces d'insectes au musée zoologique de Berlin* et avait fait don au musée d'Alger*, « qui venait d'être érigé, d'une collection d'insectes et de mollusques et j'eus ainsi le plaisir d'avoir participé à la fondation de la première collection zoologique …».*
27. *« Instructions sommaires pour la conduite d'une colonne »* du Général Lapasset (1817-1875), qui avaient repris celles du Général Bugeaud cité par L. Béquet (Maître des requêtes a Conseil d'Etat » et M. Simon, auditeur dans la même institution, Algérie. Gouvernement. Administration. Législation, Paris, 1881, t..II, p.48.
28. Instructions pour la découverte et la protection des objets antiques. *Bulletin officiel des actes du Gouvernement. 1844. N° 165 jusqu'au n° 192 bis. Ministère de la Guerre. Algérie,* t. 4, Alger, p. 13. Circulaire n° 3 (Alger, le 20 janvier 1844), de M. le Gouverneur Général à MM. les Généraux et Colonels commandant les divisions et subdivisions et à M. le Colonel commandant supérieur du génie sur les précautions à prendre dans les endroits qui peuvent receler des objets d'art. Les travaux de tout genre effectués sur différents points de l'Algérie, et notamment à Cherchell, Constantine et Orléans ville.
29. Circulaire du 26 août 1845 (Alger). Bugeaud, signant sous le titre de Maréchal Duc d'Isly, donna instruction de rassembler des pièces susceptibles de former le Musée algérien à Paris, dans la formulation suivante : *« Le Roi a décidé sur proposition de M. le Maréchal Ministre de la Guerre qu'un Musée Algérien serait créé à Paris et placé à côté du Musée Égyptien. Ce rapprochement augmentera l'intérêt par l'analogie qu'il rappellera entre la campagne d'Égypte et les glorieux faits d'armes qui depuis quinze ans illustrent l'armée d'Afrique…Nous sommes appelés à enrichir cette création en ne négligeant aucune des occasions qui se présenteront de réunir ces collections d'armes, de trophées de tout genre, des objets d'art et d'industrie, enfin toutes les curiosités particulières à l'Algérie qui paraîtraient dignes de figurer au Musée Algerien de Paris" ».* Dans l'entendement de Bugeaud, l'idée de collection ne se limitait pas aux seules antiquités, elle englobait tout type d'objet de curiosité et d'intérêt. C'est Delamare qui sélectionna les objets d'antiquités à intégrer au Musée du Louvre, en tant qu'objets d'art ; le reste

© 2023 Global Journals

des objets hétéroclites sera reparti entre les autres musées.

30. Le transport des antiquités en France : l'affaire de l'arc de Djemila. *Bulletin officiel des actes du Gouvernement*. Ministère de la Guerre. Algérie, t. 3, Alger, p. 197-199. Le Marechal Soult, et le Capitaine Delamarre étaient chargés des transferts des collections, à Paris, entre 1840 et 1845.
31. Avec Berbrugger, ils étaient membres fondateurs de la Société historique algérienne. Ils constituèrent les guides de Napoléon III, dans ses visites archéologiques en Algérie, en 1865. Mac-Carthy s'intéressait à la guerre d'Afrique de Jules César, un sujet qu'il partageait avec l'Empereur
32. Fouille pratiquée dans un domaine appartenant au Prince Do Giulio Torlonia, qui finança l'exécution et la publication ; elle a été menée sous l'égide de l'Ecole française de Rome.
33. Philosophe français, réformateur de l'université française, dite la « *réforme Liard* », à la fin du XIXe siècle.
34. « *Le toast d'Alger* » du cardinal Lavigerie en1890. Prônant un ralliement de l'Eglise à la République, le pape Léon XIII avait missionné le cardinal Lavigerie d'en faire la déclaration, en contraignant le catholique à accepter la République « *athée et persécutrice* ».
35. Auteur de "*Le sang des races*", " *La Cina*", " *Pépète le bien aimé*" et " *La concession de Mme Petitgand*", romans constitutifs d'un sentiment d'exaltation de la latinité à l'endroit du petit peuple européen composite (Espagnols, Italiens, Maltais et Français de souche) qui prit, plus tard le nom de Pieds-Noirs.
36. Philologue et historien français, Professeur en Histoire de l'Eglise, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (élu en 1888); Protonotaire apostologique (1900), directeur de l'Ecole française de Rome (nommé en 1895) et membre de l'Académie française (élu en 1910). C'est lui qui communiquait à l'Académie, les résultats des fouilles entreprises, à Tipasa, dans la basilique de sainte salsa, à Tipasa, in Compte rendu des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
37. Les institutions de la République laïque avaient rompu toute relation avec l'église catholique
38. La passion de sainte salsa a été éditée dans le *Cataloguscodicumhagiographicormlatinorumantiqui orumsacculo XVI, qui asservantur in Bibliothecanationali Parisiensi ; ediderunthagiographi Bollendiani,* I, 1889, p. 344.
39. En 1851, l'officier des zouaves, M. Leclerc publia le premier plan de l'église de la Sainte Salsa, dans *«Revue archéologique».* En 1861, Berbrugger, accompagnateur des troupes militaires françaises, promettait une étude de Tipasa, dans *«Revue africaine»*, qui ne sera jamais publiée. En 1869, le cardinal Lavigerie, dépêche un architecte du nom de M. Gentilhomme, pour fouiller et lever le plan de l'église de la sainte Salsa. Enfin, en 1892, l'Abbé Saint Gérand, Curé de Tipasa, publia l'importante fouille de l'église de l'Evêque d'Alexandrie, dans *«Bulletin d'archéologie du Comité des travaux historiques».*Dans le sillage de sa thèse latine sur Tipasa, Gsell publia, en1893, dans la collection «*Description de l'Afrique du Nord*» les *«Recherches archéologiques en Algérie»*; une publication qui fut reprise, la même année, dans «*Mélanges*» de l'Ecole française de Rome. Un peu plus tard, en 1926, elle réapparu dans «*Promenades archéologiques aux environs d'Alger*».
40. Dans la collection du Centenaire de la colonisation, l'ouvrage « *Histoire et historiens de l'Algérie* » était coordonné par Charles-André Julien et réalisé parles antiquisants de l'Université, selon les thématiques arrêtées. Stéphane Gsell qui eut la mission de rédiger l'introduction de l'ouvrage, traça, judicieusement, les lignes directrices d'un ouvrage colonial dont les auteurs n'avaient qu'à suivre les orientations, à l'exception de Charles-André Julien qui s'y démarqua en publiant, l'année même de la parution d' « *Histoire et historiens de l'Algérie* » son « H*istoire de l'Afrique du Nord* » où il rétablit les normes éthiques de la rédaction d'un ouvrage sur l'Histoire. Il est intéressant de revisiter le contenu de la préface de cet ouvrage, rédigée par Stéphane Gsell, pour mieux situer la psychologie du personnage, et son rapport à l'esprit coloniste de la IIIème République : « *Ce n'est point assurément le sens critique qui lui manque* [il parle ici de C.A. julien]. *Sa personnalité ne se dissimule pas. Ses opinions sur les choses présentes, qu'il compare volontiers aux choses passées, ont peut-être quelque influence sur ses jugements sans, du reste, fausser le récit des faits. Il n'aime pas les impérialismes et les nationalismes, les manières trop fortes et les opérations coloniales trop fructueuses ; il réserve sa sympathie aux gens qui reçoivent les coups et qui, souvent d'ailleurs, ont fait ce qu'il fallait pour les recevoir »,* Préface à Ch.-A. Julien, *Histoire de l'Afrique du Nord*,Paris, Payot, 1931.
41. La loi du 30 mars 1887 et les décrets du 3 janvier 1889 sur la conservation des monuments et objets mobiliers présentant un intérêt national au point de vue de l'histoire de l'art. Th. Ducrocq, 1889.
42. Agrégé d'histoire, en 1869, à l'Ecole normale, affecté en 1872 à Alger pour ensiegngner l'histoire au Lycée d'Alger, jusqu'en 1872. Il s'intéresse à l'archéologie et surtout à la philologie des dialectes berberes. Il enseigne, ensuite, l'histoire et les antiquités d'Afrique à l'Ecole supérieure des lettres

© 2023 Global Journals

d'Alger avant d'être nommé directeur de cette Ecole en 1871.

43. En 1847, l'Algérie devient un département français, doté de la personnalité civile, et de l'autonomie financière et administré et géré par une assemblée algérienne et un gouverneur général. En 1848, elle est annexée par la France et subdivisée en trois départements (Oran, Alger, Constantine) correspondants aux trois beyliks ottomans. Le Sud n'étant pas encore départementalisé, ses territoires furent regroupés dans un grand ensemble dit « territoires du sud ». En 1951, les trois départements ainsi que les « territoires du sud » furent numérotés de 91 à 94, à la suite des départements français de métropole.
44. Le Code de l'indigénat fut adopté le 28 juin 1881. en Algérie, puis étendu, dès 1887 à l'ensemble de ses colonies. C'est un statut légal discriminatoire, un régime d'exception, appliqué à la catégorie de population dite *« indigène »,* qui se place en dehors et au-dessus principes généraux du droit français. Il est assorti de toutes sortes d'interdictions et de sanctions (sanctions collectives, déportations d'habitants, travaux forcés…). , l'abolition du code de l'indigénat fut décidée, en 1944, durant la Seconde Guerre mondiale, à l'issue de la conférence de Brazzaville.

Bibliographie : Musées D'algérie

1. Alazard J., 1930, Le Musée d'Alger, éd. Henri Laurens, Paris.
2. Albertini E., 1926, *la réglementation nouvelle des Monuments historiques en Algérie*, Bull. de la Société géographique et archéologique de la province d'Oran 46, p. 263-270.
3. Albertini E., 1931, « L'Algérie antique », dans *Histoire et historiens de l'Algérie*.
4. A. Julien Ch., 1964, *Histoire de l'Algérie contemporaine, La conquête et les débuts de la colonisation 1827-1871*, Paris.
5. Belamri R., 1980, *L'œuvre de Louis Bertrand, miroir de l'idéologie colonialiste*. Alger, Office des publications universitaires, 278 p.
6. Berbrugger A., 1861, *Bibliothèque-musée d'Alger. Livret explicatif des collections diverses de ces deux établissements*, Alger.
7. Berque J., 1964, *Dépossession du monde*, Le Seuil, Paris.
8. Bertrand L., 1897, *La fin du classicisme et le retour à l'antique dans la seconde moitié du XVIIIe siècle et les premières années du XIXe en France*. Paris, Hachette et C., 425 p.
   - 1905, *Le jardin de la mort*, 4e édition. Paris, Ollendorf.
   - 1921, *Les Villes d'Or : Algérie et Tunisie romaines* (= *Le cycle africain*). Paris, Arthème Fayard & Co, 255 p.
   - 1926, *Devant l'Islam (Retour d'Afrique, Le Centenaire du Cardinal Lavigerie, Notre Afrique, Sur un livre de Paul Adam, Saragosse)*. Paris, Librairie Plon, 259 p.
   - 1930, *Nuits d'Alger*. Paris, Flammarion, 145 p.
9. Bonaparte Louis-Napoléon, 1865-1866, *Histoire de Jules César,* Paris, 2 vol.
10. Bory de Saint Vincent, J.-B., 1838, *Note sur la commission exploratrice et scientifique d'Algérie, présentée à Son Excellence le ministre de la Guerre,* Paris, Imp. Cosson, 20 p.
11. Cagnat R., Reinach S. et H. Saladin, 1890, *Recherche des antiquités dans l'Afrique du Nord. Conseils aux archéologues et aux voyageurs, instructions adressées par le CTHS aux correspondants du ministère de l'Instruction publique*, Paris, Leroux.
    - 1890, dans *Instructions adressées par le CTHS aux correspondants du Ministère de l'instruction publique.* Recherche des antiquités dans le nord de l'Afrique. Conseils aux archéologues et aux voyageurs, Paris.
12. Perrot G., Cagnat R., Babelon E., Berger Ph., Général Derrégaix, Duveyrier H., Reinach S., Saladin H., 1890, *Instructions adressées par le C.T.H.S. aux correspondants du Ministère de l'instruction publique. Recherche des antiquités dans le nord de l'Afrique. Conseils aux archéologues et aux voyageurs*, Paris.
13. Diehl C., 1892, *Les découvertes de l'archéologie françaises en Algérie et en Tunisie*, Paris, Armand Colin.
14. Dondin-Payre M., 1991, «Une institution méconnue: la Commission d'exploration scientifique d'Algérie », dans *L'Africa romana 8,* Sassari, p. 239-252.
    - 1994, *Une héritière méconnue de la Commission d'Égypte : la Commission d'exploration scientifique de l'Algérie*, t. XIV, Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, Paris.
    - 1994, *Le Capitaine Delamare: la réussite de l'archéologie au sein de la Commission d'exploration scientifique de l'Algérie*, t. XV, Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, Paris.
    - 1994, *La Commission d'exploration scientifique d'Algérie. Une héritière méconnue de la Commission d'Égypte*, Mém. A.I.B.L. XIV, Paris, 1994 et *Le Capitaine Delamare. La réussite de l'archéologie au sein de la Commission d'exploration scientifique d'Algérie*, Mém. A.I.B.L. XV, Paris.
    - 1995, « Un témoin des premières découvertes archéologiques en Algérie : le Capitaine Delamare, membre de la Commission d'exploration scientifique, 1840-1852 », *Bulletin Société Nationale des Antiquaires de France*, p. 70-74.

© 2023 Global Journals

- 1998, « La production d'images sur l'espace méditerranéen dans la Commission d'exploration scientifique de l'Algérie. Les dessins du capitaine Delamare », dans *L'invention scientifique de la Méditerranée. Égypte, Morée, Algérie*, Paris, p. 223-238.
- 1998, « La production d'images sur l'espace méditerranéen dans la Commission d'exploration scientifique de l'Algérie. Les dessins du capitaine Delamare », dans *L'invention scientifique de la Méditerranée. Égypte, Morée, Algérie*, Paris, p. 223-238.
- 2000, « La mise en place de l'archéologie officielle en Algérie, XIXe s.-début du XXe s. », *Aspects de l'archéologie française au XIXe siècle,* Actes du colloque international

15. Doublet G., 1890, *Musée d'Alger*, Musées et collections archéologiques de l'Algérie et de la Tunisie, t. 1, Paris, p. 1-10.
16. École française de Rome, 1986, *Annuaire des membres* (1873-1986), Rome, Éditions de l'EFR.
17. Espérandieu, Lieutenant, 1886, *Sur la conservation des monuments en Algérie et dans les colonies françaises*, extrait des *Mém. du Congrès archéologique de Montbrison*, 1885, Caen.
18. *Exploration Scientifique de l'Algérie pendant les années 1840, 1841, 1842, publié par ordre du gouvernement et avec le concours d'une commission académique, sciences historiques et géographiques,* Paris, Imp. Royale, 16 volumes, 1844-1853
19. Ferron J., 1979, « L'œuvre archéologique de Lavigerie et de ses Pères Blancs à Carthage », *Amitiés catholiques françaises*, 114 : 13-26.
20. Garrot H., 1910, Histoire générale de l'Algérie, Imprimerie Crescendo.
21. Gaugue A., 1997, *Les Etats africains et leurs musées: la mise en scène de la nation*, Paris, L'Harmattan.
22. Gran-Aymerich, E., 1998, *de l'archéologie moderne (1789-1945),* Paris, CNRS- Edition

- 2003, « Les politiques françaises de l'archéologique sous la IIIe République », in P. Poirrier et L. Vadelorge, *Pour une histoire des politiques du patrimoine*, Paris, La documentation française : Comité d'histoire du ministère de la Culture, 199-210.

23. Gsell S., 1891, « *Fouilles dans la nécropole de Vulci* », in-40, Paris, Thorin.

- 1892, Note sur les fouilles récentes de Tipasa, dans Comptes rendus de l'Académie, p. 242-250.
- 1893, Essai sur le règne de l'empereur Domitien, Paris, 392 p. - Recherches archéologiques en Algérie, Paris, 434 p. - 1ère partie : La basilique de sainte Salsa à Tipasa - Sarcophage trouvé près de Tipasa, dans Revue africaine, XXXVII, p. 52-55.
- 1894, De Tipasa Mauretaniae Caesariensis urbe, Alger ; 161 p. - Version française: Tipasa, vil1e de la Maurétanie Césarienne, dans MEFR, XIV, p. 291-450.
- 1911, Atlas archéologique de l'Algérie (publié en sept fascicules, de 1902 à 1911), Alger et Paris, 50 cartes et 510 pages.
- 1912, Exploration scientifique de l'Algérie pendant les années 1840-1845. Archéologie. Texte explicatif des planches de Ad. -H.-Al. Delamare, Paris, 193 p.
- 1913, Histoire ancienne de l'Afrique du Nord, t. I, Les conditions du développement historique. Les temps primitifs. La colonisation phénicienne et l'Empire de Carthage, Paris, 544 p.
- 1918, Histoire ancienne de l'Afrique du Nord, t. II, L'État carthaginois, et t. III, Histoire militaire de Carthage, 475 et 424 p.
- 1920, Histoire ancienne de l'Afrique du Nord, t. IV, La civilisation carthaginoise, 515 p.
- 1922, *Inscriptions latines de l'Algérie,* In-f°, Paris, Champion.
- 1926, *Promenades archéologiques aux environs d'Alger,* in-80, Paris, Société d'édition Les Belles-Lettres », pp. 85-136.
- 1927, Histoire ancienne de l'Afrique du Nord, t. V, Les royaumes indigènes. Organisation sociale, politique et économique, et t. VI, Les royaumes indigènes. Vie matérielle, intellectuelle et morale, 297 et 302 p.
- 1928, Histoire d'Algérie, par S. Gsell, C Marçais, G. Yver, Paris, 327 p., S. Gsell, Histoire ancienne de l'Afrique du Nord, t. VII, La République romaine et les rois indigènes, et t. VIII, Jules César et l'Afrique. Fin des Royaumes indigènes, 312 et 306 p.
- 1931, Introduction de Histoire et historiens de l'Algérie. *Revue Historique*, Collection du Centenaire de l'Algérie, Archéologie et Histoire, t.IV, Paris : Felix Alcan, 426 p.
- 1931, Préface à Ch.-A. Julien, *Histoire de l'Afrique du Nord (p.IX-XI)*, Paris, Payot.
- 1981, *Études sur l'Afrique antique. Scripta varia*, Lille, université de Lille 3.

24. *Musées et Collections archéologiques de l'Algérie et de ta Tunisie,* les deux musées de Philippeville (1898) et de Tébessa (1902).
25. 1901, *Monuments antiques de l'A1gérie,* 2 vol. in-8°, Paris, Fontemoing.
26. Lavigerie Mgr C.M., 1881, *De l'utilité d'une mission archéologique permanente à Carthage. Lettre à M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, Alger, Adolphe Jourdan.
27. Le Brusq A., 2005, *Du musée colonial à l'invention d'un patrimoine croisé ?* Communication à la table ronde *Architecture coloniale et patrimoine, l'expérience française*, organisée par l'Institut national du patrimoine, du 17 au 19 septembre

© 2023 Global Journals

2003, publiée dans les actes de l'édition Somogy, Paris, p.107à 114, 2
- 2005, *« Esquisse pour une archéologie de la France coloniale »,* RAMAGE, n°13, p. 64 à 78.

28. Le petit, Bernard, 1998, «Missions scientifiques et expéditions militaires : remarques sur leurs modalités d'articulation», in, *L'invention scientifique de la Méditerranée. Egypte, Morée, Algérie*. Paris, Ed. de l'E.H.E.S.S., pp. 97-118.
29. Mac Carthy O., 1865, «Etude critique sur la géographie comparée et la géographie positive de la Guerre d'Afrique de Jules César», *Revue Africaine,* p. 431.
30. Marçais W., 1931, « Un siècle de recherches sur le passé de l'Algérie musulman », dans *Histoire et historiens de l'Algérie.*
31. Oulebsir N., 1994, «La découverte des monuments de l'Algérie. Les missions d'Amable Ravoisié et d'Edmond Duthoit, (1840-1880)», in *Figures de l'orientalisme en architecture, Revue du Monde Musulman et de la Méditerranéen,* n° 73-74, pp. 57-76.
- 2004, *Les usages du patrimoine. Monuments, musées et politique coloniale en Algérie (1830-1930)*. Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 411 p.

32. Poulot D., 1997, *Musée, nation, patrimoine 1789-1815*, Paris, éd. Gallimard
33. Renault F., 1992, *Le Cardinal Lavigerie, 1825-1892*. Paris, Fayard, 704 p.
34. Renier L., 1859, *Instructions pour la recherche des antiquités en Algérie*, *Revue algérienne et coloniale*, T. à P. paginé 1 à 16, Pari
35. Saint-Gerand (L'abbé), 1892, Une basilique funéraire à Tipasa, RA.
- 1893, Monuments chrétiens de Tipasa, *RA.*

36. Sautayra A., 1883, *Législation de l'Algérie. Lois, ordonnances, décrets et arrêtés*, 2e éd., Paris
37. Toutain J., 1892a, Fouilles et explorations à Tabarka et aux environs », *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, Paris, CTHS, 175-209, 1892a.
- 1892b, *Fouilles et explorations à Tabarka et aux environs*, Paris, Leroux.
- 1893, « Fouilles à Chemtou », *Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 453-473.
- 1896, *Les cités romaines de Tunisie. Essai sur l'histoire de la colonisation romaine dans l'Afrique du Nord*, Paris, Librairie Albert Fontemoing.

38. Wagner M., 1841, *Reisen in der Regentschaft Algier in den Jahren 1836-1838.* Bd. I. Leipzig. Vorrede S. XIII,
39. Yver G., 1931, « La conquête et la colonisation de l'Algérie », dans *Histoire et historiens de l'Algérie.*

© 2023 Global Journals